TRISAN

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-SCHWEIZERISCHE OBERRHEINKONFERENZ

CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

PROMOTION DE LA SANTE : BONNES PRATIQUES AU NIVEAU LOCAL DANS LE RHIN SUPERIEUR

Document élaboré dans le cadre du projet INTERREG
« Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur »

Dernière mise à jour réalisée en juillet 2022

Rédaction : Lydia Kassa, TRISAN

Avec le soutien du comité opérationnel de l'action 7 du projet

Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

Bonnes pratiques au niveau local dans la région du Rhin supérieur

Éditorial

« La santé est engendrée et vécue dans les divers contextes de la vie quotidienne, là où l'individu s'instruit, travaille, se délasse ou se laisse aller à manifester ses sentiments». Par cette phrase, extraite de la Charte d'Ottawa, j'aimerais souligner l'énorme importance du niveau local, c'est-à-dire de la commune, de la famille, du voisinage, des associations pour la santé de chacun et chacune. La Charte d'Ottawa est le document fondateur publié en 1986[1]; il a marqué la vision qu'on peut avoir du concept de santé et de la promotion de la santé depuis lors. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir dans la mise en œuvre concrète de ces exigences.

Même 40 ans après la promulgation de la Charte, le potentiel d'amélioration de la santé des individus par la promotion de la santé reste immense. Et pas seulement par des changements dits de comportement, tels qu'une alimentation équilibrée, une activité physique suffisante, l'entretien de la santé mentale et la réduction de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues, même s'il ne fait aucun doute que la question des comportements reste déterminante. Mais on constate que le cadre de vie immédiat a une influence considérable.

Je pense à l'habitat, à la façon dont les individus se déplacent et peuvent se déplacer dans la commune, à la qualité du voisinage, aux offres sociales et sanitaires, à leurs possibilités de codécision et de participation.
C'est là qu'intervient la présente boîte à outils « Promotion de la santé : bonnes pratiques au niveau local dans le Rhin supérieur ». Dans la région du Rhin supérieur, nous avons la chance de pouvoir apprendre des systèmes, des structures et des initiatives des trois pays que sont la France, l'Allemagne et la Suisse. Nous y parvenons grâce à une bonne mise en réseau, aux structures de la Conférence du Rhin supérieur et à la proximité géographique. Les divergences, mais aussi les similitudes, sont particulièrement précieuses. Et nous avons pu constater que la région transfrontalière présente une grande variété d'approches et de réalisations. Quelles sont les approches qui fonctionnent bien au niveau local ? Où se situent les éventuelles difficultés ? C'est grâce à cette ingénieuse approche de départ que cette boîte à outils a pu être développée.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui y ont contribué. C'est grâce à votre réflexion et votre participation active que la boîte à outils a pu être autant enrichie. Je remercie tout particulièrement sa rédactrice et coordinatrice, Lydia Kassa, qui a rassemblé les contenus avec beaucoup de talent conceptuel et de patience.

L'initiative de personnes engagées sur le terrain est un point central pour la réussite de projets et d'offres au niveau local - souvent des femmes et des hommes politiques locaux - ils sont dans tous les pays une clé du succès. Je souhaite que la présente boîte à outils vous donne des idées pour votre engagement dans votre commune ou votre région - utilisez-la !

Irène Renz, Directrice du service Promotion de la santé, Directrice adjointe département de santé du canton de Bâle-Campagne

1- Ottawa-Charta zur Gesundheitsförderung, 1986

TRISAN

SOMMAIRE

Mentions légales 5
Introduction 6
Champs d'action prioritaires de la boîte à outils 7
Cartographie des bonnes pratiques 8

PARTIE I - CONDITIONS CADRES 9

Conditions cadres en Suisse 10
Prevention.ch 11
Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé 12
Label « Commune en santé » 13
RADIX Fondation suisse pour la santé 14
Promotion Santé Suisse 15
Conditions cadres dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat 16
Koordinierungsstellen Gesundheitliche Chancengleichheit (KGC, Centres de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé) dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat 17-18
GKV-Bündnis für Gesundheit 19
Bundesstiftung Frühe Hilfen (Fondation fédérale Assistance précoce) et centres de coordination des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat 20
Organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention 21
Stratégie et lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg 22
Kommunale Gesundheitskonferenzen (KGK, Conférences communales sur la santé) dans le Bade-Wurtemberg 23-24
Stratégie « Quartier 2030 – Gemeinsam Gestalten » (Quartier 2030 – Construire ensemble) 25
Réseau des Villes-Santé – L'exemple des Villes-Santé dans la région Rhin, Main, Neckar, Lahn et Sarre 26
Annexes 27
Tableau 1 : organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention 28
Tableau 2 : exemples de bonnes pratiques en Rhénanie-Palatinat 29
Règlements cadres en Alsace 30
Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 31
Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 32
La Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté 33
Le chantier des 1000 premiers jours 34
Plan Priorité Prévention 35
Projet Régional de Santé Grand Est 36
Contrats locaux de santé (CLS) 37
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) 38
Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin 39
Le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) 40
Les chartes « Collectivités actives du PNNS » 41
Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) 42
Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance 43
Espace Ressources en Education Thérapeutique du Patient (ETP) 44

PARTIE II - PROJETS ET INITIATIVES 45

Projets et initiatives dans la Suisse du Nord-Ouest **46**
Primokiz 47
parentu – L'application pour des parents informés 48
Young Carers Get together 49
Lieux de rencontre de quartier à Bâle 50
Infobus Mobil bi dir 51
Projets et initiatives dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat **52**
« Wir haben einen plAn » (Nous avons un plAn) 53
Le StadtRaumMonitor – Mon environnement est-il agréable à vivre ? 54
« Bewegte Apotheke » (Pharmacie en mouvement) dans l'arrondissement de Karlsruhe 55-56
« Aktivierende Hausbesuche » (Visites dynamiques à domicile) 57
gesundaltern@bw 58-59
Projets et initiatives en Alsace **60**
Concours bien vivre, bien manger en EHPAD 61
SantéBD et HandiConnect 62
Sport santé – Boost ta forme 63
Aidants, votre santé parlons-en 64
Programme de prévention buccodentaire M'T Dents de la CPAM Bas-Rhin 65
Contact et + ... 66
Prescri'mouv 67
Registres thématiques des initiatives et des projets **68**
Cibles thématiques 69-70
Sujets précis 71-72
Comment améliorer l'offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ? 73

MENTIONS LÉGALES

Conception et coordination des contenus :

- Anne Dussap, TRISAN/Euro-Institut
- Lydia Kassa, TRISAN/Euro-Institut
- Lukas Schäfer, TRISAN

Rédaction : Lydia Kassa, TRISAN/Euro-Institut, avec le soutien des institutions/porteurs du projet

Documentation thématique :

- Agence Régionale de Santé Grand Est (FR)
- AGJA - Jugendarbeit Aargau (CH)
- AOK (DE)
- Association CoActis Santé (FR)
- Association IREPS Grand Est – Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (FR)
- Bundesamt für Gesundheit (CH)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin (FR)
- Canton d'Argovie (CH)
- Canton de Bâle Ville (CH)
- Canton du Jura (CH)
- Careum Hochschule (CH)
- Collectivité européenne d'Alsace (FR)
- Confédération Suisse (CH)
- Fondation RADIX (CH)
- GVK Bündnis (DE)
- KVJS – Kommunalverband für Jugend und Soziales Baden-Württemberg (DE)
- Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald (DE)
- Landkreis Karlsruhe (DE)
- Landkreis Lörrach (DE)
- LFK – Medienanstalt für Baden-Württemberg (DE)
- Ministerium für Familie, Frauen, Kultur und Integration Rheinland-Pfalz (DE)
- Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration Baden-Württemberg (DE)
- Ministerium für Wissenschaft und Gesundheit Rheinland-Pfalz (DE)
- Parentu (CH)
- Pro Senectute beider Basel (CH)
- Promotion Santé Suisse (CH)
- Regierungspräsidium Stuttgart (DE)
- Réseau français Villes Santé (FR)
- Ville de Karlsruhe (DE)
- Ville de Mannheim (DE)

Relecture et rédaction :

- Mathilde Acker, TRISAN
- Marie Halbich, TRISAN
- Stefan Preiß, TRISAN

Traduction de l'allemand vers le français :
Sandrine Roth, OWLET I.T.
Mathilde Acker, TRISAN

Mise en page : Print Europe

Publication : TRISAN / Euro-Institut, Hauptstraße 108, D-77694 Kehl, trisan@trisan.org, +49(0)7851-740738, www.trisan.org

INTRODUCTION

Comment cette boîte à outils a-t-elle vu le jour ?

La boîte à outils a été élaborée dans le cadre du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur », en collaboration avec le comité opérationnel de l'action 7 (Prévention et Promotion de la santé) du projet et le groupe d'experts « Promotion de la santé et prévention » du groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur.

Importance cruciale de l'échelle locale dans la promotion de la santé et la prévention

L'échelle locale est d'une grande importance pour la prévention et la promotion de la santé dans les trois pays du Rhin supérieur. Cette importance découle de la proximité avec les citoyen·ne·s à cette échelle, mais aussi de la nécessité de prendre en compte des spécificités écologiques, économiques et sociales locales pour la mise en œuvre des politiques de prévention et de promotion de santé nationales et régionales. Le partenariat mais aussi les initiatives et projets de sport, d'alimentation et d'information des citoyen·ne·s entrepris à cette échelle sont donc indispensables pour l'amélioration de la santé publique et le succès des politiques.

Dans les trois pays, cette importance se décline sous différentes formes, liée aux différences des systèmes politiques et de santé, mais aussi aux priorités dans les différents territoires. En France, les collectivités et les acteurs locaux sont impliqués dans la mise en œuvre de programmes nationaux, mais aussi dans une coopération avec les échelles plus hautes. Des enjeux tels que l'amélioration de la santé environnementale, enjeu nécessitant la prise en compte des spécificités territoriales, sont un domaine dans lequel les élus locaux ont un rôle éminent. Dans le cas français, les autorités locales sont actives par le biais de leurs services exécutifs, mais aussi par des dispositifs de contacts avec les autres échelles, que ce soit les contrats locaux de santé (notamment pour la problématique de la santé environnementale), mais aussi les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour garantir un meilleur accès aux soins dans les zones rurales. En Allemagne, on retrouve des stratégies régionales qui visent à soutenir les communes et les Landkreise pour mettre en place les stratégies et les cadres de prévention et de promotion. Mais c'est aussi l'échelle des quartiers et des petites communes qui joue un rôle important, notamment dans le soutien des populations à risques.

Les autorités locales et leurs élu·e·s locaux·ales jouent un rôle important dans les trois pays ; une prise de connaissance des pratiques et des projets conduits de l'autre côté de la frontière peut être d'un grand intérêt pour ces acteurs. Il est donc d'une importance primordiale de permettre aux élu·e·s de prendre connaissance des bonnes pratiques dans les trois pays, de comprendre les différents cadres dans lesquels l'échelle locale opère sa contribution significative aux politiques de prévention et de promotion de santé, afin de permettre un échange fructueux et un développement stable dans toute la région.

À qui s'adresse cette boîte à outils ?

La boîte à outils s'adresse à l'échelon local et aux hommes et femmes politiques. L'objectif est de faire connaître au niveau local les exemples de réussite en Allemagne, en France et en Suisse dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Quelles sont les lignes directrices de la boîte à outils ?

La boîte à outils s'appuie sur les recommandations 2017-2027 du groupe d'experts « Promotion de la santé et prévention » du groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Elle se concentre essentiellement sur deux thèmes avec pour objectif principal de réduire l'inégalité des chances :

- Promouvoir la santé tout au long de la vie
- Renforcer les compétences en matière de santé
- Réduire l'inégalité des chances

Quelle est la structure de la boîte à outils ?

Dans un premier temps, la boîte à outils donne un aperçu des conditions cadres qui soutiennent au niveau local les régions du Rhin supérieur pour mettre en œuvre des initiatives et des projets dans les deux domaines susmentionnés.

Dans un deuxième temps, elle met en évidence les initiatives et les projets mis en œuvre au niveau local. Dans ce contexte, l'attention est portée sur certains points d'analyse :

- Objectifs et groupes cibles
- Acteurs impliqués
- Financement
- Résultats/expériences

Quelle méthode a été utilisée ?

Au total, 54 autorités, fondations, associations ou porteurs de projets en Allemagne, en France et en Suisse ont été contactés. La sélection a été effectuée par le comité opérationnel. Sur la base des réponses écrites ou téléphoniques des interlocuteur·rice·s, une description des différentes conditions cadres et initiatives a été élaborée.

Champs d'action prioritaires de la boîte à outils

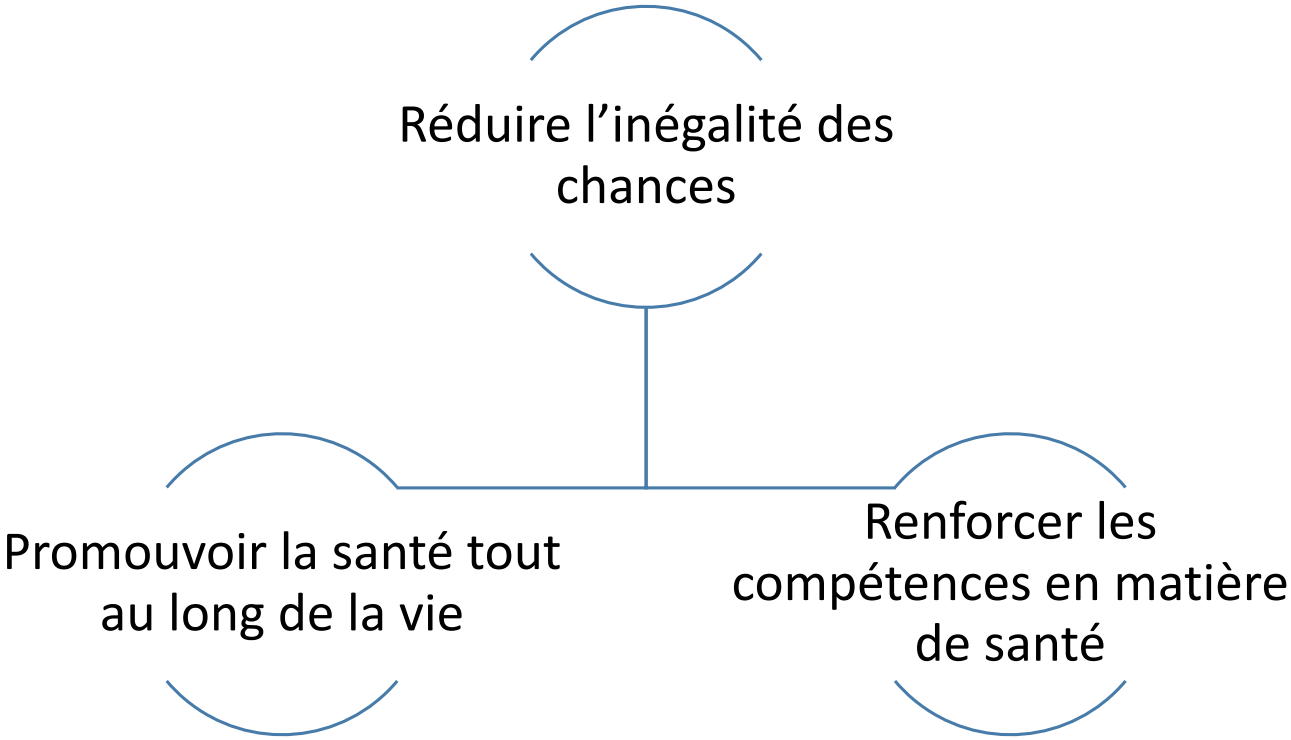

Cartographie des bonnes pratiques

Espace de la Conférence du Rhin supérieur

La boîte à outils présente avant tout des initiatives dans la région du Rhin supérieur. Le périmètre a toutefois été étendu, côté allemand, à l'ensemble des Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat.

© Conférence du Rhin supérieur

PARTIE I - CONDITIONS CADRES

Ce chapitre présente les conditions cadres nationales et régionales des trois pays du Rhin supérieur qui soutiennent l'échelon local pour mettre en œuvre des initiatives dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Cette liste n'a pas la prétention de présenter de manière exhaustive toutes les conditions cadres. L'objectif est plutôt de fournir un aperçu de quelques stratégies et programmes. La sélection a été faite dans le cadre de l'action 7 du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ».

CONDITIONS CADRES EN SUISSE

Prevention.ch

Prevention.ch est une plateforme de connaissances regroupant tous les contenus dans les domaines de la prévention des maladies non transmissibles, de l'addiction et de la santé mentale. Elle présente des projets (MNT) concrets et donne ainsi de la visibilité aux stratégies nationales. Grâce à prevention.ch, les professionnel·le·s et les personnes intéressées effectuent leurs recherches sur une seule plateforme et non sur des dizaines de sites Internet. Les informations sont toutes réunies « au même endroit », rapidement accessibles et régulièrement mises à jour. La collecte et le regroupement des informations par prevention.ch permettent d'améliorer l'information et d'offrir une meilleure présentation des projets. La fonction de recherche élaborée permet de gagner du temps lors des recherches.

L'objectif est de créer une plus grande visibilité pour tous les partenaires de la stratégie MNT, de la stratégie addiction et des mesures dans le domaine de la santé mentale, ainsi que de mieux utiliser les synergies, de partager les connaissances, de diffuser les meilleures pratiques, de mettre en réseau les partenaires et de définir des thèmes et des priorités communs. Il s'agit ainsi de créer un « community building », ou « construction de communauté », couvrant l'ensemble des thèmes et des disciplines de tous les cantons.

Direction stratégique et mise en œuvre : prevention.ch est dirigée par une équipe de rédaction dans laquelle cinq organisations sont représentées autour des trois thèmes principaux que sont la prévention des MNT, l'addiction et la santé mentale. La rédaction en chef est assurée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Infodrog, Santé publique suisse, le Réseau Santé Psychique ainsi que la Croix-Rouge suisse prennent en charge les différents thèmes abordés. Toutes les organisations qui s'engagent dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention peuvent créer un compte sur la plateforme et y publier des contenus. Ces contenus sont vérifiés et validés par la rédaction.

Financement : la plateforme est financée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et de la stratégie nationale Addictions (par le biais de l'Office fédéral de la santé publique). Elle constitue la mesure principale du plan de communication.

Priorités :

- Prévention des maladies non transmissibles
- Prévention des addictions
- Santé mentale
- Égalité des chances en matière de santé

Quel soutien la plateforme prévoit-elle pour le niveau local ? Les organisations locales ont accès à la plateforme comme les organisations nationales et peuvent publier leurs contenus. Les organisations locales peuvent accéder à la plateforme, y compris sans détenir de compte, obtenir un aperçu des 47 thèmes et s'inspirer des exemples pratiques. La page comprend également les coordonnées de personnes de contact.

Informations complémentaires : la plateforme peut être consultée en cliquant sur ce lien.

Les stratégies nationales de prévention suivantes constituent la base du projet prevention.ch :

Stratégie nationale Addictions 2017-2024

La stratégie nationale Addictions poursuit les grands objectifs suivants :

- Prévenir l'émergence d'addictions ;
- Fournir aux personnes présentant une addiction l'aide et les traitements dont elles ont besoin ;
- Réduire les dommages sanitaires et sociaux ;
- Diminuer les conséquences négatives pour la société.

www.bag.admin.ch/sucht

Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (MNT)

La stratégie MNT poursuit les objectifs prioritaires suivants :

- Réduire la charge de morbidité ;
- Freiner la hausse des coûts ;
- Diminuer le nombre de décès prématurés ;
- Préserver, voire améliorer les capacités productives et l'aptitude de la population à prendre part à la vie économique et sociale.

www.bag.admin.ch/ncd

Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé

Les 26 cantons suisses sont représentés au sein de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). L'ARPS a pour objectif de coordonner et de renforcer les mesures cantonales dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Elle met les cantons en réseau et encourage les échanges avec les autorités fédérales, la Fondation Promotion Santé Suisse et d'autres organisations spécialisées.

VBGF/ARPS
Vereinigung der kantonalen Beauftragten für Gesundheitsförderung
Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
Associazione dei responsabili cantonali per la promozione della salute

En tant que conférence technique, l'ARPS fait partie de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Direction stratégique : l'ARPS est dirigée par un comité directeur. Quatre régions sont représentées au sein du comité : Suisse latine, Suisse du Nord-Ouest, Suisse centrale et Suisse orientale.

Financement : l'ARPS est financée par les cotisations de ses membres, les contributions de l'Office fédéral de la santé publique et de Promotion Santé Suisse, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et les recettes issues de projets.

Priorités : le rapport annuel 2020 a mis l'accent sur les activités suivantes :

- Analyse par l'ARPS de la situation et des besoins
- Échange intercantonal et communication
- Mise en réseau et collaboration avec les organisations partenaires nationales
- Collaboration à la mise en œuvre de la stratégie MNT
- Stratégie de nutrition
- Auditions et consultations
- Prévention du tabagisme, programme Enfance et Jeunesse

Pour plus d'informations, voir le site Internet de l'ARPS.

Label « Commune en santé »

Le label « Commune en santé » du canton suisse du Jura est un label intercantonal gratuit et ouvert à toutes les communes. Il valorise des mesures de prévention et promotion de la santé existantes dans six champs d'action. La distinction est réalisée par le nombre d'étoiles, et la labellisation renouvelée tous les trois ans. L'objectif est de valoriser les initiatives communales en faveur de la promotion de la santé en s'appuyant sur les bonnes pratiques des uns et des autres, de renforcer les compétences des communes en promotion de la santé, d'inciter les communes à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures et d'ancrer et pérenniser ces mesures sur le long terme.

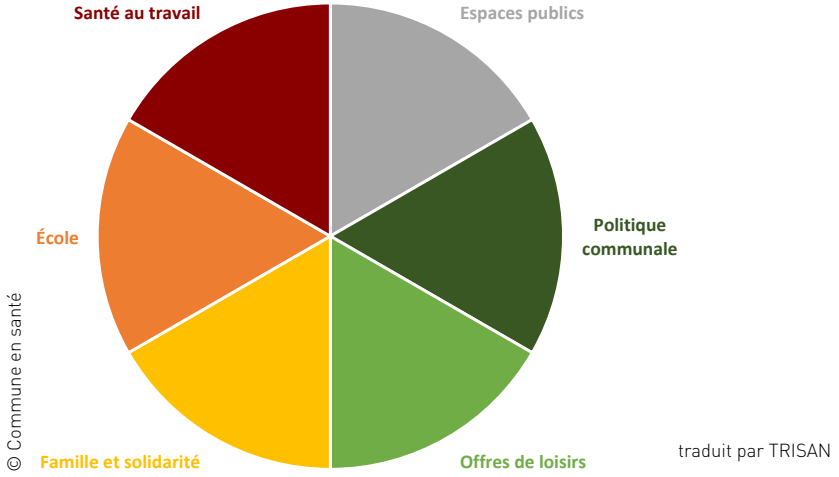

Pour obtenir le label, la commune doit être impliquée dans un déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans chacun des six champs d'action identifiés ci-dessus, soit au moins six mesures.

Pilotage stratégique : le label est piloté par la Fondation O2 au niveau cantonal. Un comité existe pour labelliser les communes qui le souhaitent ; il est composé d'une personne du service de la santé publique, du délégué aux communes, du service du développement territorial, de Pro Senectute, de Pedibus, du Cipret Jura.

Financement : le label fait partie du programme d'action cantonal alimentation et activité physique de la Fondation O2 subventionné par le canton et par Promotion Santé Suisse. Les communes bénéficient gratuitement de cette prestation qui comprend : accompagnement et suivi dans le processus de labellisation, labellisation et remise d'un certificat pour 3 ans ainsi que de deux plaquettes pour les entrées des villages.

Quel soutien pour le niveau local ?

- Présentation du label et interventions en promotion de la santé
- Analyse de l'inventaire communal et conseils sur les mesures à développer
- Conseil sur la mise en place d'une politique de promotion de la santé
- Mise en contact avec les prestataires de prévention et promotion de la santé pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de nouvelles mesures
- Valorisation de la labellisation : conférence de presse, communiqué de presse, infos sur le site internet, mise à disposition du logo, mise à disposition d'autocollants et panneaux d'entrée des communes

Plus d'informations : Vous trouverez plus d'information sur le site de la Fondation O2 et du Label commune en santé.

RADIX Fondation suisse pour la santé

Les communes et les villes sont confrontées à de nombreux défis sociopolitiques, tels que la consommation de psychotropes, les violences, le vandalisme, l'exclusion sociale, etc. Des solutions durables, simples et axées sur la population sont alors nécessaires. En étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les organisations professionnelles, RADIX soutient les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces.

Les offres de RADIX Communes en santé s'adressent aux personnes à toutes les étapes de leur vie : petite enfance (par ex. Primokiz), enfants et adolescents (par ex. CTC - Communities That Care), l'ensemble de la population (par ex. Active City) ou les personnes âgées (par ex. Agir ensemble avec les personnes âgées). L'éventail thématique comprend l'activité physique, l'alimentation, la santé psychique, la prévention des addictions et des violences.

Direction stratégique : RADIX Communes en santé est l'un des huit centres de compétences de la Fondation suisse pour la santé RADIX.

Quel soutien la Fondation RADIX offre-t-elle au niveau local ? RADIX renforce la promotion de la santé et la prévention axées sur la collectivité en Suisse. Elle associe ces actions au développement durable et améliore ainsi les conditions de vie. Plus de 1 000 offres et projets ont été mis en œuvre à ce jour dans des villes et communes de toutes les régions linguistiques de Suisse.

Pour plus d'informations, voir le site Internet de Radix Communes en santé.

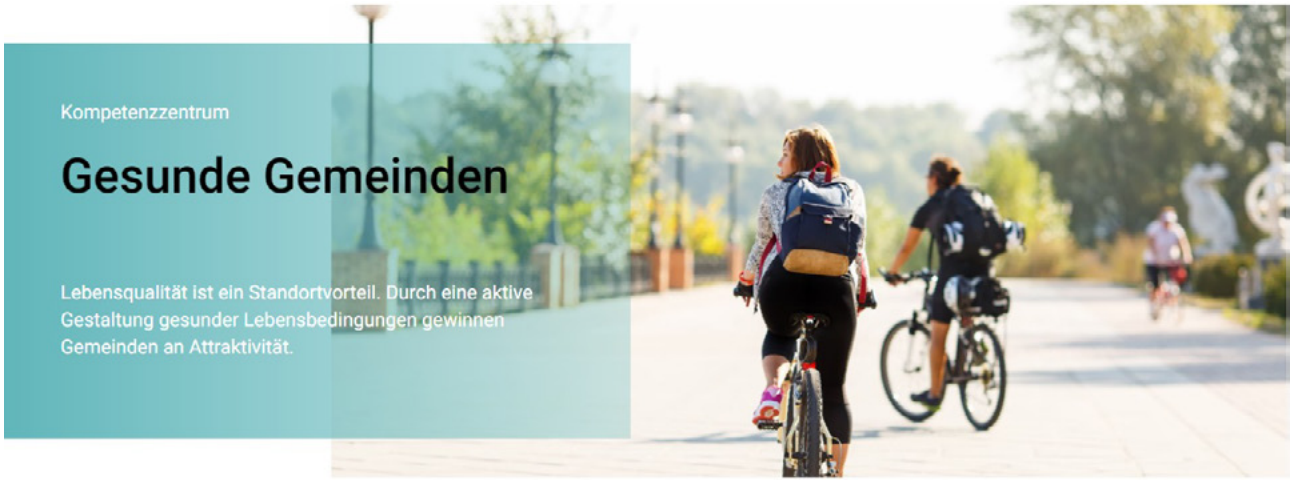

© RADIX

Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse est une fondation de droit privé soutenue par les cantons et les compagnies d'assurance. En vertu d'un mandat légal, la Fondation lance, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies.

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Son objectif à long terme est un pays en meilleure santé. La Fondation aspire à améliorer la santé de la population suisse. À cette fin, les personnes doivent être informées, motivées et dotées des ressources leur permettant d'adopter un mode de vie sain. La Fondation se consacre à des enjeux liés à la santé et développe des solutions concrètes en collaboration avec ses partenaires. Elle réunit des acteurs issus du monde professionnel, politique, économique et de la recherche et elle soutient leur mise en réseau dans le cadre de la politique de santé nationale. Promotion Santé Suisse contrôle l'état d'avancement, l'impact et la qualité des mesures mises en œuvre. Dans le cadre de sa stratégie 2019-2024, la Fondation vise les objectifs suivants :

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (KAP)	GESTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (BGM)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS DE SANTÉ (PGV)
MISSION LÉGALE	INITIER	**Z1**: Les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé mentale, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les adolescents et les personnes âgées	**Z2**: Les employeurs s'engagent efficacement en faveur de la santé mentale de leurs collaborateurs et d'une gestion efficace de la santé en entreprise	**Z3**: Le potentiel de la prévention dans les soins de santé pour lutter contre les MNT, les maladies mentales et les addictions est identifié et la diffusion de projets efficaces par les acteurs et actrices des soins de santé est organisée
	COORDONNER	**Z4**: Les campagnes sélectionnées pour renforcer la santé mentale ont été développées et coordonnées entre elles		
		Z5: Les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention sont interconnectés, apprennent les uns des autres et collaborent de manière efficace et efficiente		
	EVALUER	**Z6**: L'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est évaluée et présentée aux politiques, au grand public et aux acteurs de la promotion de la santé et de la prévention		

traduit par TRISAN

© Promotion Santé Suisse

Direction stratégique : la Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de fondation.

Financement : Promotion Santé Suisse est une fondation de droit privé soutenue par les cantons et les assureurs. Chaque personne en Suisse verse par année un montant de 4,80 francs à la Fondation (Loi sur l'assurance maladie, article 20). Grâce à cette somme modique, chacun contribue à la santé de tou·te·s les citoyen·ne·s. Ce montant est prélevé par les organismes d'assurance maladie pour le compte de la Fondation.

Comment Promotion Santé Suisse peut-elle soutenir le niveau local ? Dans le cadre des programmes d'action cantonaux (PAC), Promotion Santé Suisse collabore en premier lieu avec les cantons. 25 des 26 cantons mettent en œuvre un programme d'action cantonal. La liste d'orientation PAC/KAP présente en outre des projets de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves. Dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise (GSE/BGM), il convient de mentionner principalement les forums GSE en ce qui concerne le soutien au niveau local. Liens vers les forums : BGM-Forum Aargau, BGM-Forum Ostschweiz, BGM-Forum Zürich. Dans le cadre de la promotion de la prévention des soins de santé, la Fondation travaille avec des professionnel·le·s de la santé afin d'intégrer les offres de prévention dans toute la chaîne de soins.

Pour plus d'informations, voir le site Internet de Promotion Santé Suisse.

CONDITIONS CADRES DANS LE BADE-WURTEMBERG ET LA RHÉNANIE-PALATINAT

Koordinierungsstellen Gesundheitliche Chancengleichheit (KGC, Centres de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé) dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat

Les centres de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé (KGC) font partie du groupe fédéral de coopération pour l'égalité des chances en matière de santé et fonctionnent comme un centre de compétences et de mise en réseau au niveau des Länder pour tous les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention en fonction des situations sociales.

Les KGC ont pour objectif de contribuer à la promotion de la santé des personnes en situation sociale difficile et des groupes cibles vulnérables. Ils conseillent et informent les acteurs locaux lors de la mise en place de stratégies intégrées de promotion de la santé et de prévention, ainsi que lors du développement de la qualité dans la promotion de la santé liée aux conditions sociales. À cette fin, les KGC organisent par exemple des ateliers d'apprentissage sur les critères de qualité, des rencontres régionales et nationales ou fournissent des informations, par exemple via des recommandations.

Il existe des priorités thématiques spécifiques à chaque Land en fonction du KGC. Dans le Bade-Wurtemberg, il s'agit des priorités suivantes : « Grandir en bonne santé », « Vieillir en bonne santé », « Développement des quartiers dans un cadre favorable à la santé » et « Promotion de l'activité physique à l'échelle locale ». En Rhénanie-Palatinat, il s'agit notamment du conseil aux communes, du développement de la qualité dans la promotion de la santé et la prévention, ainsi que du soutien dans la mise en œuvre de l'accord-cadre du Land.

Direction stratégique : dans le Bade-Wurtemberg, les KGC sont rattachés au *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration Baden-Württemberg* (ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Bade-Wurtemberg). En Rhénanie-Palatinat, ils sont rattachés depuis 2006 au *Landeszentrale für Gesundheitsförderung in Rheinland-Pfalz e.V.* (bureau central du Land pour la promotion de la santé en Rhénanie-Palatinat).

Pour plus d'informations, voir les sites Internet du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Bade-Wurtemberg et du bureau central du Land pour la promotion de la santé en Rhénanie-Palatinat.

Financement :
Les KGC sont soutenus par le GKV-*Bündis für Gesundheit et le BZgA* (Centre fédéral pour l'éducation à la santé) pour le compte et avec les moyens des caisses d'assurance maladie obligatoires conformément au paragraphe 20a du Code de la Sécurité sociale allemand (SGB V).

Outre le soutien du *BZgA*, les KGC dans le Bade-Wurtemberg sont financés par des fonds de ce Land.

En Rhénanie-Palatinat, les autres promoteurs sont le *Ministerium für Wissenschaft und Gesundheit Rheinland-Pfalz* (ministère des Sciences et de la Santé du Land de Rhénanie-Palatinat), le *Ministerium für Familie, Frauen, Kultur und Integration Rheinland-Pfalz* (ministère de la Famille, des Femmes, de la Culture et de l'Intégration du Land de Rhénanie-Palatinat), ainsi que la Caisse d'assurance accidents de Rhénanie-Palatinat.

Le groupe fédéral de coopération pour l'égalité des chances en matière de santé apporte son soutien essentiellement sur le plan technique.

GKV-Bündnis für GESUNDHEIT

Gefördert durch die BZgA im Auftrag und mit Mitteln der gesetzlichen Krankenkassen nach § 20a SGB V

Situé dans le Bade-Wurtemberg et soutenu par :

Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR SOZIALES, GESUNDHEIT UND INTEGRATION

En Rhénanie-Palatinat

Rattaché à :

LZG Landeszentrale für Gesundheitsförderung in Rheinland-Pfalz e.V.

et soutenu par :

Rheinland-Pfalz MINISTERIUM FÜR WISSENSCHAFT UND GESUNDHEIT

Rheinland-Pfalz MINISTERIUM FÜR FAMILIE, FRAUEN, KULTUR UND INTEGRATION

UK RLP Unfallkasse Rheinland-Pfalz

GKV-Bündnis für Gesundheit

Le *GKV-Bündnis für Gesundheit* est une initiative commune des caisses d'assurance maladie obligatoires pour le développement et la mise en œuvre de la promotion de la santé et de la prévention dans les espaces de vie. Avec le programme de promotion du *GKV-Bündnis für Gesundheit* pour les communes, les caisses d'assurance maladie obligatoires complètent leurs offres de soutien afin de contribuer au développement et au renforcement systématiques de la promotion de la santé et de la prévention au niveau communal, ainsi qu'à la promotion de l'égalité des chances en matière de santé.

Des bureaux de programme ont été créés à cet effet dans tous les Länder. Ils constituent les points de contact centraux et assurent le suivi technique et la mise en œuvre du programme de promotion du *GKV-Bündnis für Gesundheit*.

Acteurs participants : le bureau du programme travaille en étroite collaboration avec les caisses d'assurance maladie obligatoires et leurs fédérations au niveau du Land.

Comment le *GKV-Bündnis für Gesundheit* apporte-t-il son soutien au niveau local ? Le bureau du programme soutient les communes qui bénéficient d'un financement du *GKV-Bündnis für Gesundheit*, par exemple lors de la mise en œuvre ou pour les questions techniques concernant les Lignes directrices en matière de prévention.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le bureau du programme du Bade-Wurtemberg ici et le bureau du programme de Rhénanie-Palatinat ici.

Gefördert durch die BZgA im Auftrag und mit Mitteln der gesetzlichen Krankenkassen nach § 20a SGB V

Bundesstiftung Frühe Hilfen (Fondation fédérale Assistance précoce) et centres de coordination des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat

Tous les enfants ont le droit de grandir en bonne santé et sans violence. Les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables et ont donc besoin d'être protégés. Les premiers mois et années de la vie sont d'une importance capitale pour le développement de l'enfant. C'est précisément à cette période qu'il est important de soutenir les (futurs) parents afin de favoriser la relation parents-enfant.

Pour atteindre cet objectif, le législateur a établi à l'article 3, paragraphe 4, de la loi allemande sur la coopération et l'information en matière de protection de l'enfance (KKG) que l'État fédéral devait mettre en place un fonds à long terme pour garantir les réseaux d'assistance précoce et le soutien psychosocial des familles (avec des nourrissons et des enfants en bas âge de 0 à 3 ans). En s'appuyant sur les résultats de l'initiative fédérale « Frühe Hilfen » menée précédemment, l'Allemagne garantit ainsi, à l'échelle nationale et de manière durable, des structures de soutien et des réseaux comparables dont la qualité est assurée dans le domaine de l'assistance précoce. Dans l'optique d'un niveau de soutien équivalent à l'échelle fédérale, les structures et les offres d'assistance précoce dans les Länder et les communes sont assurées, complétées et développées, mais non substituées.

Direction stratégique : le promoteur de la fondation est le *Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend* (ministère allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse), représenté par un bureau. La fondation porte le nom de « *Bundesstiftung Frühe Hilfen* ». Des centres de coordination « *Frühe Hilfen* » ont été mis sur pied dans chaque Land. Ces centres accompagnent les mesures de mise en œuvre de l'assistance précoce dans les Länder et contribuent à garantir et à développer la qualité de l'assistance précoce. Ils fournissent des conseils techniques aux communes et aux réseaux et soutiennent les échanges et le transfert de connaissances entre les Länder. En outre, ils participent à l'échange entre les Länder et travaillent en étroite collaboration avec le *Nationalen Zentrum Frühe Hilfen* (NZFH, Centre national Assistance précoce).

Financement : le financement est assuré par le *Fonds Frühe Hilfen* (Fonds Assistance Précoce) de la *Bundesstiftung Frühe Hilfen*.

Priorités :

- Mesures visant à garantir les réseaux pour l'assistance précoce, qui sont une condition préalable aux offres spécifiques dans ce domaine
- Mesures de soutien psychosocial des familles à travers des offres spécifiques d'assistance précoce
- Expérimentation de mesures innovantes et mise en œuvre de modèles réussis dans le domaine de l'assistance précoce
- Coordination technique et mesures d'assurance et de développement de la qualité dans les Länder (voir article 5 de l'accord administratif – VV)
- Centre national Assistance précoce (NZFH) et mesures d'assurance et de développement de la qualité dudit centre à l'échelle nationale (voir article 8 VV)
- Dépenses du bureau destinées à l'administration et à l'exécution des missions de la fondation (voir article 6 VV)

Pour plus d'informations : consulter les sites Internet de la Bundesstiftung et des centres de coordination du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat.

Mesures concrètes du bureau de coordination du Land de Rhénanie-Palatinat

- « Un bon départ dans la vie d'un enfant » : soutien aux femmes enceintes dans les maternités de Rhénanie-Palatinat. Les sages-femmes et les infirmier·ère·s spécialisé·e·s en santé familiale et en pédiatrie interviennent, évaluent les besoins de soutien et orientent les familles vers des offres et des aides adaptées.
- Visites à domicile par des sages-femmes et des infirmier·ère·s spécialisé·e·s en santé familiale et en pédiatrie : lien entre les soins de santé et le soutien socio-éducatif, orientation vers des systèmes d'aide
- Offres basiques pour les familles dans des situations de vie difficiles, qui renforcent les compétences relationnelles et éducatives des parents (par ex. rencontres entre jeunes parents ou cours de parentalité)

Organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention

Après l'entrée en vigueur de la loi allemande sur le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention en 2015, la Rhénanie-Palatinat a signé en juillet 2016 l'accord-cadre du Land de Rhénanie-Palatinat relatif à la loi sur la prévention (LRV), signé conjointement par les caisses d'assurance maladie obligatoires, l'assurance accidents et l'assurance retraite, la caisse d'assurance prévoyance et le gouvernement de Rhénanie-Palatinat et représenté par le Gesundheitsministerium (ministère de la Santé). Entre-temps, le *Landkreistag*, le *Städtetag* et le *Städte- und Gemeindebund RLP* ont également adhéré à l'accord-cadre du Land de Rhénanie-Palatinat relatif à la loi sur la prévention (LRV). Avec la signature de cet accord-cadre, un nouveau champ d'action a été instauré en Rhénanie-Palatinat pour développer la promotion de la santé et la prévention dans le sens d'une stratégie de prévention commune au niveau du Land et différents organismes de prévention du Land ont été créés. Pour la première fois, tous les acteurs importants de la promotion de la santé et de la prévention sont obligés de faire partie de ces organismes de prévention (pour plus d'informations sur les projets de bonnes pratiques en Rhénanie-Palatinat, consulter le site Internet suivant : www.praevention.rlp.de)

Les tableaux 1 et 2 en annexe donnent des informations complémentaires.

Le Tableau 1 contient des explications ainsi que des informations précises sur les fonctions, la composition et les tâches des organismes de prévention de la Rhénanie-Palatinat. Ce Land dispose, en outre, d'un système diversifié en matière de prévention qui comprend différentes mesures, des projets et des initiatives de divers acteurs dans le Land. Le Tableau 2 illustre deux exemples de bonnes pratiques et fournit des explications sur le financement, les groupes cibles ou les objectifs, les défis et les résultats des initiatives. D'autres projets de bonnes pratiques peuvent être consultés sur le site Internet suivant : www.praevention.rlp.de

Stratégie et lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg

La stratégie en matière de santé du Bade-Wurtemberg « Gesundheit in allen Lebensbereichen » (La santé dans tous les domaines de la vie) constitue une base importante pour toutes les activités du domaine de la promotion de la santé et de la prévention. La stratégie se concentre sur la promotion de la santé et la prévention, ainsi que sur les soins de santé pour les personnes atteintes de maladies chroniques dans le Bade-Wurtemberg et ce à toutes les étapes de la vie et dans tous les milieux. La création d'un cadre de vie favorable à la santé est considérée comme une tâche interdisciplinaire à laquelle tous les domaines politiques doivent participer. L'objectif est d'accroître l'égalité des chances en matière de santé, en particulier pour les personnes socialement défavorisées.

Les lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg, élaborées dans le cadre d'un large processus participatif en 2013-2014, comprennent des orientations et des recommandations concrètes dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, de la prise en charge médicale et des soins de santé. En ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, ces lignes directrices établissent essentiellement ce qui suit :

« Maintenir les personnes en bonne santé est au cœur des préoccupations du Bade-Wurtemberg. Tous les êtres humains doivent avoir la possibilité de grandir et de vivre aussi sainement que possible dès la naissance. La santé est considérée comme une mission qui incombe à l'ensemble de la société et ancrée dans tous les domaines politiques. Tous les acteurs coordonnent leurs actions. Les personnes doivent être soutenues sur place pour organiser leur environnement et leur vie comme bon leur semble dans un cadre favorable à la santé ».

Direction stratégique : les objectifs de la stratégie en matière de santé et la mise en œuvre des lignes directrices en la matière sont suivis au sein de la Landesgesundheitskonferenz (Conférence sur la santé) et du *Landesausschuss für Gesundheitsförderung und Prävention* (Comité du Land pour la promotion de la santé et la prévention), sous la direction du Gesundheitsministerium (ministère en charge de la Santé).

Le niveau local des services de santé et des conférences communales sur la santé dans les villes-arrondissements et les arrondissements est représenté dans ces organismes.

Pour plus d'informations : consulter le site Internet du Gesundheitsdialoges Baden-Württemberg (Dialogue sur la santé du Bade-Wurtemberg) et la brochure Lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg.

Kommunale Gesundheitskonferenzen (KGK, Conférences communales sur la santé) dans le Bade-Wurtemberg

Une conférence communale sur la santé (KGK) est une instance au niveau d'un Stadt-Kreis (ville-arrondissement) ou d'un Kreis dont l'assemblée plénière se compose de représentant·e·s délégué·e·s des institutions et organismes locaux de promotion de la santé et de prévention, de soins de santé, d'entraide, de protection des patient·e·s et des institutions et organismes du secteur social. Depuis l'entrée en vigueur de *la loi sur le renforcement de la coopération intersectorielle et de la mise en réseau de tous les acteurs du système de santé dans le Bade-Wurtemberg et portant modification d'autres lois* (Landesgesundheitsgesetz – LGG) en décembre 2015, tous les Stadt-Kreise et les Kreise disposant de leur propre service de santé sont tenus de mettre en place une KGK. Depuis 2018, le Bade-Wurtemberg a mis en place 39 conférences communales sur la santé (KGK) sur l'ensemble de son territoire. Dans ce contexte, cinq Stadt-Kreise ont mis sur pied une KGK commune avec leur Kreis.

Ces réseaux d'acteurs ont pour objectif d'identifier les besoins régionaux dans les trois champs d'action définis dans les Lignes directrices du Bade-Wurtemberg, à savoir la promotion de la santé et la prévention, la prise en charge médicale et les soins de santé, la mise en œuvre des recommandations ou des mesures. Le bureau KGK est généralement rattachée au service de santé ou, fait office d'état-major, au sein du Landratsamt.

Exemple de la KGK Mannheim :

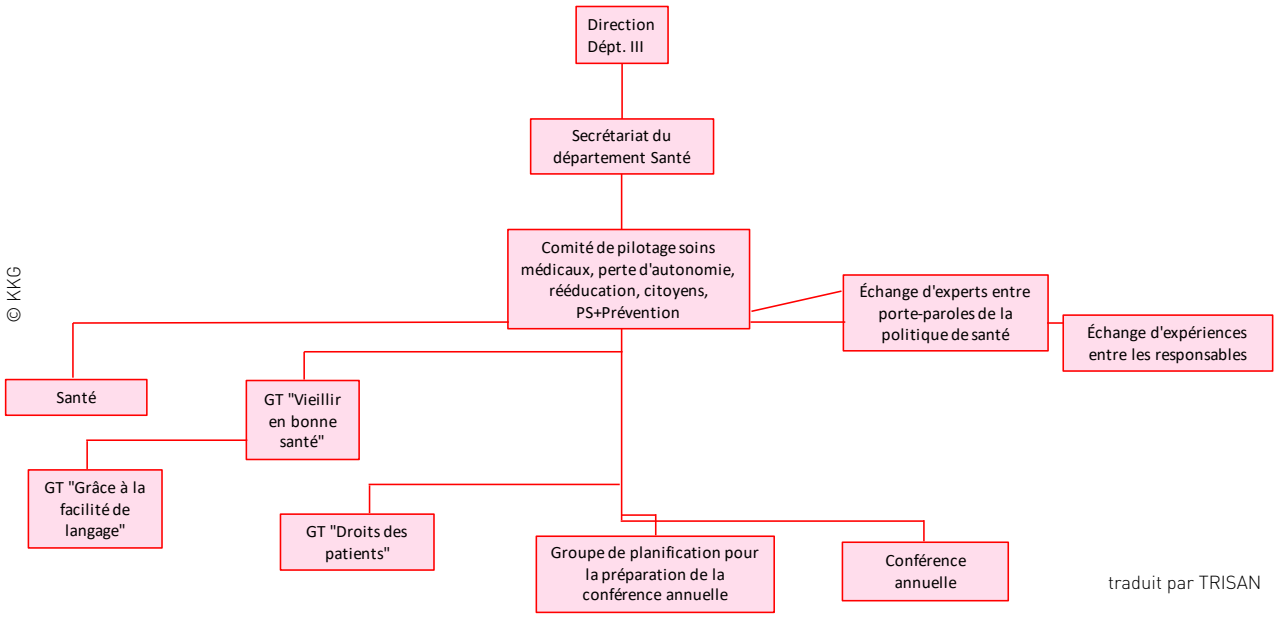

Direction stratégique et organisation : le pilotage de la KGK est assuré par le Landrat ou le maire. En règle générale, les KGK disposent d'un organe de direction (comité de direction ou de pilotage) qui définit les thèmes et les objectifs. Les thèmes à traiter sont à nouveau discutés et votés dans le cadre d'une séance plénière. Les thèmes sont traités concrètement dans des groupes de travail auxquels participent, en fonction des événements et des thèmes, des membres de l'assemblée plénière, du comité de pilotage, d'autres expert·e·s, ainsi que des citoyen·ne·s engagé·e·s.

Financement : les Stadt-Kreise et Kreise reçoivent une aide financière en vertu de la loi sur la péréquation financière.

Quel soutien pour le niveau local ? Dans le Bade-Wurtemberg, tous les Stadt-Kreise et Kreise qui disposent d'un service de santé en propre doivent mettre en place une conférence communale de santé. Elle représente une importante plateforme régionale d'information et de communication sur les questions de planification et de soins de santé au niveau local.

Pour plus d'informations, consulter le site Internet du Service de santé du Bade-Wurtemberg et de la Ville de Mannheim.

Stratégie « *Quartier 2030 – Gemeinsam Gestalten* » (Quartier 2030 – Construire ensemble)

La stratégie « *Quartier 2030 – Gemeinsam Gestalten* » (Quartier 2030 – Construire ensemble) a pour objectif de soutenir les communes et la société civile du Bade-Wurtemberg dans le développement de quartiers adaptés aux personnes âgées et à toutes les générations. Dans cette perspective, le but est de rendre accessible la communauté au-delà des structures familiales, là où elle se crée : dans les quartiers, les faubourgs, les villages et les communes. La stratégie du Land repose sur la mise en réseau et compte de nombreux partenaires de coopération dans d'autres secteurs, associations et initiatives sur tout le territoire. Un grand séminaire portant sur le développement de quartiers a lieu chaque année en juillet et un autre sur la qualification se tient chaque année au printemps.

La stratégie du Land est en cours depuis 2017, d'abord sous le nom de « Quartier 2020 » et aujourd'hui sous celui de « Quartier 2030 ».

Comment la stratégie soutient-elle le niveau local ? Les communes et les acteurs de la société civile peuvent choisir, en fonction de leurs besoins, les mesures appropriées pour la mise en œuvre de leurs projets locaux de quartiers. Le développement de quartiers à l'échelle locale est encouragé, renforcé et soutenu à l'aide de conseils, de subventions, de mise en réseau, de diffusion d'informations et de qualification.

Direction stratégique : le *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration* (ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration) a reçu un mandat d'organisation sociopolitique sur la base des recommandations de la Commission d'enquête de 2016 « Organiser les soins dans le Bade-Wurtemberg pour l'avenir et dans l'intérêt de toutes les générations ».

Financement : en 2018-2019, un montant de 6 millions d'euros a été mis à disposition par le budget du Land et un montant de 8 millions d'euros pour l'exercice biennal 2020-2021 ; un montant de 7,7 millions d'euros est prévu pour 2022.

Pour plus d'informations, consulter le site Internet Quartier 2030.

Gesunde Städte-Netzwerk der Bundesrepublik Deutschland
Réseau des Villes-Santé – L'exemple des Villes-Santé dans la région Rhin, Main, Neckar, Lahn et Sarre

L'objectif du réseau des Villes-Santé est de créer un atelier d'apprentissage, un échange d'expériences et un lobby pour la promotion de la santé et la prévention au niveau local et d'instaurer des conditions de vie plus saines pour toutes les personnes qui vivent dans ces communes. Dans le cadre du réseau, les membres échangent régulièrement et discutent de sujets liés à la santé et à la politique en matière de santé. Ils présentent également des projets et des actions menés par les communes membres et les arrondissements.

Il existe six groupes régionaux dans toute l'Allemagne, dont les Villes-Santé de la région Rhin, Main, Neckar, Lahn et Sarre. Les communes représentées sont Aschaffenburg, Darmstadt, Francfort-sur-le-Main, Heidelberg, Idstein, Mayence, Marburg, Marburg-Biedenkopf, Mannheim (en tant que porte-parole), Sarrebruck, Schlangenbad, Stuttgart et Wiesbaden. Le groupe se réunit deux fois par an, pour échanger et discuter de sujets de santé et de politique en matière de santé et pour présenter différents projets des membres.

Direction stratégique : actuellement, le secrétariat du réseau des Villes-Santé se situe, avec une coordination au niveau national, au sein du service de santé de Francfort. Le Comité des porte-parole représente le réseau des Villes-Santé à l'extérieur. Il est composé paritairement de représentant·e·s de l'administration locale et de représentant·e·s d'initiatives de santé et d'entraide. Il compte 10 membres et 4 représentant·e·s.

Financement :

- Forfait des membres échelonné en fonction du nombre d'habitant·e·s des communes membres
- Prestations personnelles, financières et matérielles des membres pour le réseau lors d'événements, tels que les réunions annuelles, les symposiums et les forums de compétences, lors de la mise à disposition d'un centre de compétences pour soutenir les membres et la ville qui met le secrétariat à disposition
- Subventions des caisses d'assurance maladie obligatoires (montant réduit à 4 chiffres)
- Migration, intégration et santé
- Conférences de promotion de la santé à l'échelle locale
- Santé des personnes âgées
- Stratégies intégrées à l'échelle locale
- Promotion de la santé chez les enfants et les adolescent·e·s
- Rapports sur la santé
- Centre de compétences pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention conformément à l'article 20a du Code de la Sécurité sociale allemand (SGB V)

Quel soutien pour le niveau local ? Les thèmes abordés par le réseau des Villes-Santé et le groupe régional sont transmis aux conférences sur la santé. Il est ainsi possible de transférer et de mettre en œuvre des projets et des mesures d'autres communes et arrondissements.

Pour plus d'informations : le programme en 9 points présente les conditions d'adhésion au réseau des Villes-Santé de la République fédérale d'Allemagne. Pour plus d'informations, consulter la présentation faite dans le cadre de la Conférence annuelle 2020 du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS.

ANNEXES

Tableau 1 : organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention

Organisme	Fonction/Réunions/Organisation	Membres	Missions/objectifs
Landespräventions-konferenz (LPK, Conférence sur la prévention du Land)	Organe de décision supérieur pour la mise en œuvre de la stratégie de prévention du Land. La LPK se réunit une fois par an conformément à l'accord-cadre du Land et est présidée et organisée à tour de rôle par les signataires de l'accord-cadre.	Les membres sont les signataires de l'accord-cadre du Land sur la prévention. Il s'agit des conseils d'administration ou des directeur·rice·s des institutions signataires tels que le Gesundheitsministerium RLP (ministère de la Santé de Rhénanie-Palatinat, représentant le gouvernement du Land), les Caisses d'assurance maladie, assurance accidents et retraite, assurance soins, Bundesagentur für Arbeit (Agence fédérale de l'emploi), Association des communes et des villes, Landkreistag et Städtetag de Rhénanie-Palatinat.	L'objectif est de renforcer la promotion de la santé et la prévention en Rhénanie-Palatinat dans le cadre d'une stratégie de prévention commune. La LPK garantit la transparence, assure un service de conseil et participe au développement (continu), à la fixation d'objectifs de prévention et l'adoption de mesures pour et en Rhénanie-Palatinat. Les résultats des autres organismes de prévention du Land sont intégrés dans les délibérations de la LPK et font l'objet d'un consensus dans des documents de référence communs.
Landespräventions-ausschuss (LPA, Comité de prévention du Land)	Ce comité assume une fonction consultative de la LPK et se réunit donc régulièrement devant la LPK. Il est présidé et organisé à tour de rôle par les signataires de l'accord-cadre du Land.	Les membres sont des acteurs importants de la promotion de la santé et de la prévention en Rhénanie-Palatinat qui ne sont pas signataires de l'accord-cadre du Land de Rhénanie-Palatinat relatif à la loi sur la prévention (LRV), comme d'autres ministères, le service de santé publique, d'autres expert·e·s sur des thèmes spécifiques, ainsi que des représentants des signataires de l'accord-cadre du Land.	Le LPA sert à préparer la LPK. Il constitue un lien entre la LPK et les réseaux de prévention du Land. Le LPA concentre et condense les résultats, les priorités, les objectifs des réseaux de prévention du Land et joue un rôle de catalyseur pour les mesures et le développement structurel.
Landespräventions-netzwerke (LPNW, Réseaux de prévention du Land)	Les LPNW sont des organes de travail qui visent le développement (continu) de mesures de promotion de la santé et de prévention orientées sur les besoins de qualité et couvrant l'ensemble du territoire. Ils se réunissent deux à quatre fois par an et sont présidés par un·e représentant·e d'un ministère et des organismes de sécurité sociale ou du centre de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé ainsi que du GKV-Bündnis für Prävention. Ils constituent la base d'une action en réseau renforcée des acteurs concernés par la promotion de la santé et la prévention en Rhénanie-Palatinat et créent un cadre contraignant pour la coopération. Les quatre LPNW couvrent la vie des citoyen·ne·s dans son ensemble : (1) grandir en bonne santé, (2) vivre et travailler en bonne santé, (3) vieillir en bonne santé, (4) promotion de la santé au niveau local (entité de rassemblement).	Les membres sont des représentant·e·s d'institutions actives à l'échelle du Land telles que les ministères, les organismes de sécurité sociale, les associations faîtières locales, le sport organisé, l'entraide, les centres de formation, les associations sociales, le service de santé publique, le Landeszentrale für Gesundheitsförderung RLP e.V. (bureau central du Land pour la promotion de la santé en Rhénanie-Palatinat), les Koordinierungsstellen gesundheitliche Chancengleichheit (KGC, centres de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé), le GKV-Bündnis für Prävention, les groupes d'intérêts. En outre, ces organes de travail font appel à des expert·e·s spécialisé·e·s dans des domaines et des thèmes spécifiques.	L'objectif est d'échanger des informations, de garantir la transparence, de développer (en permanence) les mesures existantes et nouvelles, de créer des structures, de constituer les composantes communes de la stratégie de prévention à l'échelle du Land. Des propositions et des recommandations spécifiques concernant les groupes cibles, les mesures, les modèles de bonnes pratiques sont élaborées et soumises au LPA, à la LPK et au groupe de pilotage des organismes de sécurité sociale.
Steuerungskreis der Sozialversicherungs-träger (Comité de pilotage des organismes de sécurité sociale)	Le comité de pilotage est un organe de concertation des organismes de sécurité sociale pour la mise en œuvre et le financement de mesures communes dans le cadre de la mise en œuvre de la loi en Rhénanie-Palatinat. Son organisation incombe aux organismes de sécurité sociale. Le comité se réunit selon les besoins.	Les membres sont des représentant·e·s des organismes de sécurité sociale de la Rhénanie-Palatinat et du GKV-Bündnis für Prävention RLP.	Le comité intègre les suggestions et les recommandations des LPNW et, en vertu de l'accord-cadre du Land de Rhénanie-Palatinat relatif à la loi sur la prévention (LRV), il donne des conseils sur la réalisation de mesures et de projets communs. L'objectif est de coordonner des programmes/approches à l'échelle du Land pour les groupes cibles vulnérables et préparer/harmoniser des accords de coopération.

Tableau 2 : exemples de bonnes pratiques en Rhénanie-Palatinat

Initiative / Mesure	Acteurs impliqués et financement	Objectif(s) et groupe(s) cible(s)	Problématique initiale et Conditions de mise en œuvre/ défis	Résultats / Expériences
Landesinitiative „Rheinland-Pfalz - Land in Bewegung" (Initiative du Land « Rhénanie-Palatinat – Un Land en mouvement ») Site Internet : https://land-in-bewegung.rlp.de/de/	La direction du projet est assurée par le Ministerium des Innern und für Sport RLP (MdI, ministère de l'Intérieur et des Sports de Rhénanie-Palatinat) avec la participation du Ministerium für Wissenschaft und Gesundheit RLP (MWG, ministère des Sciences et de la Santé de Rhénanie-Palatinat). Les animateurs.trices sont engagé·e·s par la fédération sportive du Land de Rhénanie-Palatinat et sont chargés de lancer, de mettre en œuvre et d'ancrer des mesures d'activité physique dans les structures et les réseaux locaux. Le projet est soutenu conjointement par le MdI (ministère de l'Intérieur et des Sports) et le MWG (ministère des Sciences et de la Santé).	Il est en cours depuis 2020 et se poursuivra jusqu'en 2024. L'objectif est d'inciter la population à pratiquer une activité physique et à adopter un mode de vie sain et d'attirer l'attention sur la nécessité de bouger davantage. Pour promouvoir l'activité physique, il convient de faire connaître les offres existantes en matière d'activité physique et de sport dans les villes et les communes, de lancer et de proposer de nouvelles offres complémentaires en collaboration avec des partenaires, de faciliter l'accès à ces offres et, à moyen terme, de les ancrer et de les insérer dans les structures (locales) existantes. L'objectif est de disposer d'un entraîneur dans chaque arrondissement de Rhénanie-Palatinat. Les groupes cibles sont, en particulier, les personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes qui présentent des risques particuliers pour la santé et un état de santé moins bon, les crèches, les écoles, les personnes âgées, etc.	En raison de la pandémie de Covid-19, des étapes importantes telles que le recrutement d'animateurs.trices de proximité et d'autres mesures n'ont pas pu être réalisées comme prévu, ni selon le calendrier initialement établi. Le véritable défi consiste à établir durablement et ancrer l'initiative dans les structures locales.	Actuellement, on compte 35 animateurs.trices en Rhénanie-Palatinat. Ils·Elles sont chargé·e·s de planifier, d'organiser des événements/manifestations à l'échelle du Land et d'assurer la mise en réseau. Des journées d'activité physique ont également été organisées dans l'ensemble du Land, notamment dans les crèches et les écoles.
Gemeinde-schwesterplus	Land de Rhénanie-Palatinat, communes, caisses d'assurance maladie obligatoires et associations de caisses d'assurance maladie représentées en Rhénanie-Palatinat (de 2019 à 2022) ; Financement par des fonds du Land et des fonds du GKV (financement des différentes caisses)	Groupe cible : les personnes âgées de plus de 80 ans qui n'ont pas (encore) recours aux prestations prévues par le Code de la Sécurité sociale allemand (SGB XI). Dans les communes, une structure de soutien orientée sur la mise en réseau est instaurée assurant un accompagnement dans la vie quotidienne pour les personnes très âgées et vulnérables qui n'ont pas encore besoin de soins, mais qui ont besoin de soutien au quotidien. Les visites préventives à domicile permettent ainsi d'accéder au groupe des personnes très âgées. Les infirmier·ère·s locales (« Gemeindeschwesterplus ») sont doté·e·s d'une formation spécialisée. Ils·Elles apportent aux personnes très âgées un soutien et des conseils dans cette étape de leur vie pour leur permettre de vivre le plus longtemps possible de manière autonome à la maison. Ils·Elles rendent visite aux personnes très âgées à leur domicile et leur donnent des conseils gratuits et personnalisés. Le conseil préventif tient compte, par exemple, de la situation sociale, des soins de santé, des tâches ménagères, ainsi que des conditions de logement individuelles, de la mobilité ou des loisirs et des contacts. Ces infirmier·ère·s locaux·ales leur proposent également de participer à des événements proches de leur domicile et facilement accessibles, tels que des rencontres conviviales entre seniors, des activités physiques, des manifestations ou des cours intéressants.	Limites de l'éventail de conseils par rapport aux structures de conseils déjà existantes en vertu de la loi du Land sur la garantie et le développement de la structure de l'offre de soins (LPflegeASG) et du SGB XI. Mise en œuvre dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (aucun événement en présentiel ; isolement du groupe cible ; initiation à l'utilisation des systèmes de communication numériques du groupe cible, etc.) Financement durable (cofinancement par le GKV uniquement temporaire).	Voir la première évaluation de 2018 ; la deuxième évaluation est attendue pour l'été 2022 ; grand succès : le projet a suscité l'intérêt du pays et de l'Union européenne. La Rhénanie-Palatinat propose aux citoyen·ne·s très âgé·e·s des visites préventives à domicile sur tout son territoire. Les infirmier·ère·s locaux·ales contribuent au développement des espaces sociaux pour une vie de qualité et autonome à un âge avancé.

CES RÈGLEMENTS CADRES SOUTIENNENT LE NIVEAU LOCAL EN ALSACE

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 vise à répondre aux grands défis que rencontre le système de santé, à savoir les risques sanitaires liés à l'augmentation prévisible de l'exposition aux polluants et toxiques, les risques d'exposition de la population aux risques infectieux, les maladies chroniques et leurs conséquences, l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux. Ainsi, elle constitue le cadre de la politique de santé en France.

Définie par le Gouvernement, elle se base sur les analyses du Haut Conseil de la santé publique et réaffirme les principes de l'Organisation Mondiale de la Santé. La promotion de la santé et la prévention constitue un axe prioritaire de la stratégie.

La Stratégie prend en compte les spécificités des collectivités d'Outre-mer.

Pilotage stratégique : Ministère des Solidarités et de la Santé

Axes principaux :

- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
- Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usager·ère·s

Ces quatre axes principaux sont déclinés en onze domaines d'actions prioritaires et 43 objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale.

Plus d'informations : la Stratégie nationale de santé 2018-2022 est détaillée sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024

La Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun. Cet objectif doit être poursuivi tout au long de la vie, pour les personnes avec ou sans pathologies. En effet, la lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique constitue un enjeu de santé publique. Par ailleurs, la Stratégie vise à réduire les inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès à tous sur l'ensemble du territoire.

Axée principalement sur la promotion d'une activité physique pour tous les groupes de la population, elle s'inscrit au sein du plan national de santé publique « Priorité Prévention » et s'articule avec d'autres plans, programmes ou stratégies, tels que le programme national de nutrition, le plan cancer ou la feuille de route grand âge et autonomie (liste non exhaustive).

Pilotage stratégique : Ministère des Sports et Ministère des Solidarités et de la Santé

Axes principaux :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquant·e·s
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

Plus d'informations : la Stratégie nationale Sport Santé est détaillée ici.

La Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté

Plusieurs mesures de mise en œuvre sont prévues au sein de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté pour assurer l'égalité des chances dès les premiers pas, lutter contre la pauvreté des jeunes, améliorer l'accès aux droits et lutter contre les inégalités de santé.

La Stratégie repose sur une nouvelle approche : mettre en relation l'État et les territoires. Ainsi, les objectifs et les mesures sont portés avec les acteurs territoriaux. Les modalités de mise en œuvre font l'objet d'une contractualisation, prenant en compte l'aspect financer et prévoyant une évaluation.

Pilotage stratégique : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Axes principaux :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Plus d'informations : La Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté est détaillée sur le site du Ministère des Solidarité et de la Santé.

Le chantier des 1000 premiers jours

Le chantier des 1000 premiers jours vise la mise en place d'une politique publique autour des besoins de l'enfant et la création d'un environnement favorable à son développement. Il ne s'agit pas d'un nouveau plan, mais il s'inscrit dans différentes actions et travaux interministériels, en collaboration avec d'autres institutions impliquées dans les politiques publiques de la petite enfance. Le chantier s'articule avec plusieurs programmes, plans et stratégies, tels que la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, le Plan Priorité Prévention ou la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté (liste non exhaustive).

Les 1000 premiers jours de l'enfant sont déterminants pour l'apprentissage et l'évolution de l'enfant. Ainsi, son environnement joue un rôle important dès les premiers jours. La lutte contre les inégalités sociales commence dès cet âge-là. Le chantier des 1000 premiers jours se base sur les recommandations du rapport de la commission des 1000 premiers jours remis en 2020.

Pilotage stratégique : Ministère des Solidarités et de la Santé

Partenaires associés : Sécurité sociale, Santé Publique France, Agences régionales de santé, Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail des solidarités

Axes principaux :

- Améliorer l'accompagnement des parents pendant toute la période
- Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents
- Mettre à disposition des informations simples, accessibles et fiables
- Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant
- Améliorer la qualité des modes d'accueil du jeune enfant

Plus d'informations : Tous les aspects de la politique des 1000 premiers jours sont détaillés sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Plan Priorité Prévention

Le Plan Priorité Prévention a été mis en place en 2018. Il s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 et vise à améliorer la santé de la population. Les mesures phares touchent à tous les déterminants de la santé, environnementaux ou comportementaux. Par ailleurs, il s'adresse à tous les âges avec leurs spécificités, de la préconception à la préservation de l'autonomie des personnes âgées.

Suite à une première évaluation du Plan en 2019, les priorités sont mises sur l'alimentation, la nutrition et l'activité physique.

Il s'agit d'une approche interministérielle.

Pilotage stratégique : Ministère des Solidarités et de la Santé

Axes principaux :

- La santé par l'alimentation
- La santé par l'activité physique et sportive
- Obésité : prévention et prise en charge
- Protéger les mineur·e·s de la vente d'alcool et de tabac
- Renforcer le parcours de santé des enfants et adolescent·e·s protégé·e·s
- Faciliter l'accès à tous aux Tests Rapides d'Orientation Diagnostique pour l'angine
- Permettre des prescriptions de prévention en médecine scolaire et en médecine du travail
- Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers pour les personnes en situation de handicap hébergées en établissement
- Instaurer un « rendez-vous prévention » au moment du passage à la retraite
- Le numérique au service de la prévention

Plus d'informations : Le Plan Priorité prévention est en ligne sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Projet Régional de Santé Grand Est

Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence régionale de santé Grand Est constitue une feuille de route sur 10 ans. Il concrétise au niveau régional les priorités de santé établies par la stratégie nationale de santé ainsi que par le Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires, la Stratégie Nationale de transformation du système de santé et les Priorités Nationales en matière de prévention et de promotion de la santé. Le PRS actuel englobe la période 2018-2028.

De nombreux partenaires, comme les collectivités locales, les professionnels de santé, l'assurance maladie, l'État et les usagers ont été associés à l'élaboration du PRS.

Pilotage stratégique : Agence régionale de santé Grand Est

Axes principaux :

- Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé
- Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité
- Adapter la politique de ressources humaines en santé
- Faire évoluer le système dans une logique de parcours
- Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive
- Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficience des soins
- Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé

Évaluation : l'évaluation du PRS Grand Est permet d'évaluer l'efficacité de la politique régionale de santé. Un groupe de suivi sera mis en place.

Plus d'informations : vous pouvez consulter ici le Plan Régional de Santé Grand Est.

Contrats locaux de santé (CLS)

Créés par la loi HPST du 21 juillet 2009, les contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé. Les élus locaux peuvent être à l'initiative d'un CLS, tout comme l'Agence régionale de santé (ARS).

Le CLS s'envisage comme une déclinaison du projet régional de santé (PRS) sur un territoire donné (généralement communauté de communes). Il s'appuie donc sur les objectifs inscrits dans ce projet et dans ses schémas régionaux de mise en œuvre. L'ARS, qui établit le PRS et avec laquelle est obligatoirement conclu le CLS, est un partenaire incontournable pour la mise en place d'un CLS.

Pilotage stratégique : le pilotage est assuré par l'ARS. La collectivité territoriale concernée (pour le CLS en exemple, le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) de Saverne Plaine et Plateau) assure la coordination avec les acteurs de terrain.

Dans le Bas-Rhin (67), la CeA est en co-pilotage avec l'ARS. La perspective est à terme de trouver le même mode opératoire dans le Haut-Rhin (les historiques ne sont pas les mêmes avant la CeA).

Financement

- Le financement est partagé de façon négociée entre l'ARS, la CeA et les collectivités partie prenante au CLS en fonction du dimensionnement du CLS

Quel soutien ce contrat assure-t-il pour le niveau local ? Au niveau local, un CLS permet de contractualiser entre partenaires et acteurs locaux de la santé et de l'action médico-sociale pour assurer une meilleure prise en charge des personnes et plus de fluidité dans les réponses apportées.

Axes principaux : promotion de la santé, prévention, politiques de soins, accompagnement médico-social, déterminants de la santé.

Plus d'informations : toutes les informations sur les CLS du Grand Est se trouvent sur le site de l'Agence régionale de santé Grand Est.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Les CPTS sont un mode d'organisation qui permet aux professionnel·le·s de santé de se regrouper sur un même territoire, autour d'un projet médical et médico-social commun. Le but est de faciliter le parcours de soin des patient·e·s, tout en contribuant à améliorer les conditions d'exercice des praticiens.

Acteurs participants : Les acteurs suivants peuvent se rassembler autour d'une CPTS :

- qui assurent des soins de premiers et seconds recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmier·ère·s, pharmacien·ne·s...) exerçant seuls, en cabinet de groupe, en MSP ou en équipes de soins primaires ;
- des établissements hospitaliers (publics et privés) ;
- du secteur médico-social et social (EHPAD...).

Axes principaux : trois missions socles « prioritaires » ont été définies pour les CPTS :

- l'accès facilité à un médecin traitant et la prise en charge des soins non programmés ;
- l'organisation des parcours pluriprofessionnels pour les patient·e·s ;
- la prévention.

C'est l'une des mesures du plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » qui vise à décloisonner et réorganiser le système de soins. De plus, l'exercice en équipe répond aux aspirations des jeunes médecins.

Pilotage stratégique : la création de la CPTS se formalise par la signature d'un contrat signé entre l'assurance maladie, l'ARS et les professionnel·le·s de santé, qui devront au préalable :

- identifier les besoins de santé non ou insuffisamment traités au sein de la population locale (et non pas seulement au sein de leur seule patientèle). Il peut s'agir par exemple de lutter contre l'obésité, d'améliorer le parcours des patient·e·s atteint·e·s d'une pathologie particulière, d'assurer l'accès aux soins aux personnes âgées... ;
- rédiger un projet de santé, qui fixera les objectifs, les acteurs impliqués, les actions à mettre en œuvre et leur modalité d'évaluation... ;
- opter pour un cadre juridique ;
- s'intégrer avec les dispositifs existants (plateformes territoriales d'appui pour la coordination des soins complexes, contrats locaux de santé...).

Financement : l'assurance maladie pourra apporter une aide financière :

- pour contribuer au fonctionnement de la CPTS,
- pour la rémunérer pour la conduite de chacune de ses actions.

L'accord prévoit un financement annuel maximum, qui varie en fonction du bassin de population touché par ses actions. L'ARS peut apporter une aide complémentaire ponctuelle à la constitution de la CPTS.

Plus d'informations : vous trouvez plus d'information sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé et sur le site ameli de la Caisse primaire d'assurance maladie.

Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin rassemblent en un seul schéma les orientations stratégiques visant deux publics au cœur de l'action sociale au niveau local : les personnes âgées et les personnes adultes en situation de handicap.

Les Départements ont ainsi décrit leurs ambitions pour cinq ans – 2018 à 2023 – pour adapter l'offre d'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que de leurs proches aidant·e·s, et construire un environnement plus inclusif. Les Schémas prévoient un partenariat avec les acteurs sociaux et médico-sociaux, des représentant·e·s des familles et des associations. Les orientations et actions ont ainsi été co-construites.

Axes principaux :

Pour le Bas-Rhin :

- Mieux connaitre pour mieux accompagner
- Mieux anticiper et mieux accompagner la perte d'autonomie
- Assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale

Pour le Haut-Rhin :

- Inclusion dans la société, pour tenir pleinement compte de l'importance de la vie sociale, prévention de la dépendance pour retarder autant que possible la perte d'autonomie, ou en limiter l'aggravation
- Mieux soutenir les proches aidant·e·s
- Améliorer les conditions du maintien à domicile, tant du point de vue des aides humaines que de l'environnement matériel
- Accompagner l'évolution des établissements pour répondre à l'enjeu qualitatif lié à l'évolution des profils des résidents accueillis
- Conforter la logique de parcours pour éviter les ruptures, en s'appuyant sur le numérique et l'innovation

Pilotage stratégique : Départements (aujourd'hui Collectivité européenne d'Alsace), en lien étroit avec l'ARS

Financement : Départements, ARS, Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Plus d'informations : Les schémas sont disponibles en ligne ici pour le Bas-Rhin et ici pour le Haut-Rhin.

© Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

© Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)

Le PTSM consiste en un diagnostic territorial partagé en santé mentale à l'échelle d'un territoire déterminé. Établi par des expert·e·s, il est ensuite transmis à l'Agence régionale de santé compétente.

L'objet du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisées et sans rupture. Il est défini sur la base d'un diagnostic territorial afin d'identifier les insuffisances dans l'offre de prévention et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et les actions à préconiser.

Ce diagnostic associe l'ensemble des acteurs de la santé mentale du territoire : usager·ère·s, établissements de santé et professionnel·le·s libéraux, mais aussi acteurs médico-sociaux, sociaux et éducatifs.

Pilotage stratégique : le pilotage opérationnel est assuré par le bureau de la Communauté Psychiatrique de Territoire qui s'assure de l'avancée des travaux du PTSM. Le Comité de Pilotage du PTSM (COPIL) valide les orientations stratégiques.

Financement : le financement du PTSM est assuré par des sources de financements multiples :

- Agence Régionale de Santé
  - o via les dotations de fonctionnement des établissements publics de santé mentale
  - o via des crédits de fonds d'investissement régionaux (FIR)
- La CPAM peut également être financeur
- Le PTSM dispose par ailleurs d'une enveloppe ad hoc pour financer des actions

Quel soutien ce projet assure-t-il pour le niveau local ? Ce projet, par la dimension territoriale qu'il induit mais également par la grande concertation dont il a été fait objet, garantit un niveau d'appropriation collectif optimal et inégalable. Il garantit la reconnaissance des territoires et des institutions à travers la pluralité des institutions y intervenant.

Axes principaux

- Promotion de la santé
- Déstigmatisation
- Développement de la pair-aidance
- Situations complexes
- Lien ville hôpital
- Optimisation de l'offre de santé
- Articulation
- Décloisonnement
- Coopération

Plus d'informations : vous trouvez plus d'information sur le site de Agence régionale de santé Grand Est.

Les chartes « Collectivités actives du Plan National Nutrition Santé (PNNS) »

Les collectivités sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre de programmes ou actions en lien avec la nutrition. Ainsi, et à l'occasion du 4ème Programme National Nutrition Santé (PNNS) en 2019, l'Agence régionale de santé Grand Est a mis en place une démarche pour mobiliser les collectivités du Grand Est à rejoindre le réseau des « collectivités actives du PNNS ». Les signataires des chartes s'engagent à promouvoir les recommandations du PNNS et de mettre en œuvre des actions dans le domaine de la nutrition.

Les chartes s'inscrivent dans la Stratégie Nationale de Santé. On distingue entre la charte des départements actifs et la charte des villes actives.

Concrètement, les collectivités désignent un référent PNNS et mettent en œuvre un certain nombre d'actions – selon le nombre d'habitants – dans quatre domaines d'intervention :

- Information et communication
- Formation
- Aménagement du territoire
- Éducation à la santé

Pilotage stratégique : Agence régionale de santé Grand Est

Axes principaux du PNNS :

- Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé et pour réduire les inégalités sociales de santé
- Encourager les comportements favorables à la santé
- Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques
- Impulser une dynamique territoriale d'ici 2023
- Développer la recherche, l'expertise et la surveillance en appui de la politique nutritionnelle

Plus d'informations : vous trouverez des informations dans le dépliant de la charte et le site de l'ARS Grand Est.

Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS)

Implantée sur tout le Grand Est, l'Ireps Grand Est est une association de loi 1901 qui participe à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et à l'amélioration de la santé des populations par une offre de services de qualité et de proximité en promotion de la santé. L'Ireps Grand Est est adhérente à la Fédération nationale d'éducation et promotion de la santé (Fnes).

Pilotage stratégique : le conseil d'administration est présidé par le Dr Jeanne Meyer, appuyée par un conseil d'administration et un bureau composés de membres issus de tous les territoires de la région et de champs d'expertise variés : santé publique, sanitaire, social, éducatif, institutionnel...L'équipe est composée de 40 professionnel·le·s de champs d'expertise diversifiés.

Financement : l'Ireps Grand Est est financée soit dans le cadre de contrat d'objectifs et de moyens annuels, soit dans le cadre d'appels à projet. Les financeurs sont divers et varient selon les années. Nous pouvons citer : Agence régionale de santé Grand Est ; Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Nord Est ; Centre national de la fonction publique territoriale ; Conseils départementaux ; Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé ; Préfectures, Région Grand Est.

Quel soutien pour le niveau local ?

- Accompagner les politiques publiques : nous accompagnons des institutions et collectivités dans l'élaboration et l'évaluation de leur politique et de leurs stratégies en apportant une expertise méthodologique
- Conseiller et accompagner les acteurs : nous apportons un appui méthodologique aux acteurs locaux et aux institutions et structures dans le cadre du développement, de la gestion et de l'évaluation de leurs projets
- Documenter et communiquer : via nos centres de ressources documentaires de proximité, nous mettons à disposition des professionnel·le·s, des étudiant·e·s et des chercheur·euse·s, des ressources bibliographiques (ouvrages, revues, rapports) et des outils d'intervention (vidéos, mallettes pédagogiques, outils d'animation...)
- Former : nous participons à la formation initiale et continue des professionnel·le·s de la santé, de l'éducation, du secteur social pour lesquels nous contribuons au développement des compétences en éducation pour la santé et promotion de la santé
- Agir et coordonner : nous concevons, mettons en œuvre et évaluons des actions de prévention et de promotion de la santé, en cohérence avec les priorités de santé publique
- Participer au partage et à l'application des connaissances en promotion de la santé : à l'interface de la recherche, de l'action de terrain et des décisions politiques, nous nous inscrivons dans la démarche nationale de production et de partage des connaissances InSPIRe-ID

Plus d'informations sur le site de l'Ireps Grand Est.

Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance

Entre 2017 et 2019, le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS a étudié le thème de « la lutte contre les inégalités sociales de santé dès l'enfance », en s'appuyant notamment sur les travaux antérieurs du Réseau traitant de « la santé et des responsabilités parentales ».

Axes principaux de la stratégie :

- Un groupe de travail dédié pour partager les pratiques et les expériences terrains.
- La préparation d'un colloque national.
- La rédaction d'un ouvrage complet comprenant les lignes directrices sur le rôle des Villes en matière de lutte contre les inégalités sociales de santé dès l'enfance.
- La publication de messages publics signés par les maires du Réseau français des Villes-Santé.

Le groupe de travail a permis aux Villes de partager leurs pratiques et expériences, de soutenir la rédaction de l'ouvrage, et de préparer le colloque national. Ce dernier, organisé à Angers en 2018, a rassemblé près de 140 participant·e·s, principalement des Villes-Santé membres du Réseau, mais aussi des acteurs nationaux et locaux spécialisés sur la thématique des inégalités sociales de santé. L'événement avait pour but de présenter une variété de points de vue (recherche, mise en œuvre de politiques et actions des Villes), et de passer du niveau national au niveau régional / local. Le colloque a également permis aux Villes d'échanger directement (de pair à pair) sur leurs pratiques en matière de santé et d'enfance, et ce grâce à des ateliers de travail en petits groupes. Les pratiques partagées pendant l'événement et les conclusions apportées, ont permis de dresser les lignes directrices de l'ouvrage dédié au rôle des Villes dans la lutte contre les inégalités sociales de santé dès l'enfance.

Quatre axes de travail ont été décrits dans cet ouvrage : expliquer le contexte, (notamment les approches de l'OMS en matière d'inégalités de santé), exposer les pratiques des différents acteurs) détailler le soutien aux familles apporté par les Villes, et enfin développer des environnements sains pour réduire les inégalités dès l'enfance. Les grandes idées qui sont ressorties de ces travaux ont été largement partagées. Elles sont ensuite venues appuyer une « déclaration politique », signée de la main de 18 Maires membres du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, demandant au gouvernement français d'agir sur trois priorités : 1/ soutenir la mesure des inégalités sur les territoires, 2/ soutenir concrètement les passerelles entre les politiques d'éducation et de santé, et 3/ soutenir les formations des professionnel·le·s de l'éducation aux questions de santé.

Financements : les financements partenaires sont pris en charge par la Direction Générale de la Santé (DGS), Santé publique France, l'École de Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Résultats / Leçons apprises : l'adoption d'une stratégie globale comprenant une variété de supports sur un sujet spécifique traité sur une période de temps définie, est très efficace pour agir à la fois sur l'apprentissage mutuel et le plaidoyer, l'expertise technique et l'engagement politique, et les petites et grandes Villes.

Plus d'informations : https://www.villes-sante.com/

https://www.villes-sante.com/thematiques/parentalite-et-sante/

Espace Ressources en Education Thérapeutique du Patient (ETP)

L'Espace Ressources en ETP Grand Est (ERETP GE) a vu le jour en février 2019. Financé par l'ARS (environ 400 000 € en 2022), il a pour missions principales de proposer :

1. Des appuis méthodologiques en Education Thérapeutique du Patient pour les équipes disposant ou souhaitant développer des programmes ETP.
2. Des moments d'échanges de pratiques avec la mise en place d'une journée régionale mais également de soirées de territoires ou de WebKfé sur des thématiques riches et variées tenant compte des besoins des acteurs de terrains.
3. Une visibilité des programmes ETP en Grand Est
4. Des référentiels permettant d'aider les acteurs à développer des programmes ETP

Publics bénéficiaires : patients experts, associations d'usagers, professionnels et professionnels de santé, quels que soient les lieux d'exercice.

En quelques chiffres :

- 37 équipes accompagnées par an.

- journée régionale et/ou Web TV (https://www.youtube.com/channel/UCcatnDPakNF2p_Ue8F-vA2g/videos) qui peut compter sur la participation de 200 à 350 personnes (professionnels, patients experts) étant à 70% du Grand Est.

- des guides méthodologiques pour accompagner les équipes pour la mise en œuvre de leurs programmes : Accidents Vasculaires Cérébraux, la e-etp, l'addiction, la cancérologie ou l'obésité pédiatrique par exemple.

Au-delà de l'ERETP GE, 7 structures en territoire spécialisées sont labélisées et financées par l'ARS, les UTEP (Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique), pour un budget de 355 000 €. En 2021, les programmes ETP en place dans le Grand Est correspondent à un budget ARS de plus de 7 millions d'Euros.

Retrouvez-les sur www.etp-grandest.org et sur les réseaux sociaux.

PARTIE II - PROJETS ET INITIATIVES

Ce deuxième chapitre présente des projets et des initiatives mis·e·s en œuvre dans la région du Rhin supérieur dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. L'accent est mis sur les initiatives qui visent à promouvoir la santé tout au long de la vie et à renforcer les compétences des citoyen·ne·s en matière de santé. Là encore, ce chapitre ne prétend pas fournir une présentation exhaustive de tous les projets/initiatives, mais en propose une sélection.

PROJETS ET INITIATIVES DANS LA SUISSE DU NORD-OUEST

Primokiz

Il est scientifiquement prouvé que c'est dans la petite enfance, entre 0 et 4 ans, que sont jetées des bases importantes pour le développement ultérieur des capacités cognitives et sociales. L'environnement de l'enfant et la qualité de son éducation et de sa prise en charge jouent un rôle crucial. Une politique de la petite enfance est nécessaire au niveau communal et cantonal afin de favoriser le développement des enfants durant ces années décisives de leur vie et donc l'égalité des chances pour tous.

Primokiz est un programme national destiné aux communes et aux cantons. Il offre un soutien dans l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan de la petite enfance. L'objectif d'une stratégie de la petite enfance est de recenser l'offre et les besoins existants en matière d'encouragement préscolaire, d'augmenter la visibilité des offres existantes, d'améliorer la coordination et la mise en réseau des acteurs de la petite enfance, de mettre en évidence les éventuelles lacunes dans l'étendue des offres et de formuler des recommandations afin de les combler.

Le développement d'une stratégie de la petite enfance est utile aux familles avec des enfants de 0 à 4 ans ainsi qu'aux acteurs communaux ou cantonaux du domaine de la petite enfance. Toutes les communes et tous les cantons suisses peuvent participer au programme. Il convient toutefois de noter que le fédéralisme est très marqué en Suisse. Entre-temps, presque tous les cantons ont développé une stratégie dans le domaine de la petite enfance. Les cantons définissent toutefois très différemment leur rôle dans la promotion de stratégies ou de plans communaux. À cela s'ajoute le fait qu'au niveau légal, la responsabilité du secteur de la petite enfance est confiée aux communes. Il en résulte que c'est le hasard qui détermine les prestations de soutien auxquelles une famille avec des enfants âgés de 0 à 4 ans peut avoir recours.

Où le programme est-il mis en œuvre ? RADIX met en œuvre la troisième phase (2021-2024) de Primokiz en Suisse en tant que responsable du programme, en partenariat avec la Fondation Roger Federer. Au niveau international, l'International Step by Step Association (ISSA) est responsable de la diffusion de cette approche.

Acteurs impliqués et financement : la Fondation Jacobs a lancé en 2013 la première phase du programme Primokiz (2013-2016). La Fondation Jacobs et la Fondation Roger Federer ont ensuite piloté ensemble la deuxième phase (2017-2020). RADIX a repris la direction opérationnelle du programme au cours de cette deuxième phase. La collaboration avec la Fondation Jacobs se poursuivra dans le cadre d'un accord de licence au cours de la troisième phase du programme.

Résultats : fin 2021, plus de 100 communes, villes ou cantons ont déjà participé au programme Primokiz.

Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ)

L'AFAJ est une association faîtière nationale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Avec la participation de ses membres collectifs et en collaboration avec ses organisations partenaires, l'AFAJ renforce et encourage des institutions qui mettent en œuvre au niveau local la promotion de l'enfance et de la jeunesse. L'AFAJ a son origine dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert.

parentu – L'application pour des parents informés

L'application parentu informe les parents et les professionnel·le·s sur les thèmes de la formation, de la santé et de l'éducation. Elle envoie également des informations sur les manifestations et les offres importantes. L'objectif est de fournir aux parents des informations scientifiquement fondées, compréhensibles, accessibles et en plusieurs langues afin que leur enfant puisse grandir dans un environnement favorable. Les groupes cibles sont les parents avec des enfants de 0 à 16 ans, notamment les personnes de langue étrangère avec un faible niveau d'instruction. Les professionnel·le·s utilisent l'application dans leur travail quotidien de consultation. Actuellement, parentu compte environ 30 000 utilisateurs.

© parentu

Concrètement, la bibliothèque parentu comprend plus de 300 contenus sur des thèmes liés au développement en 13 langues. Les parents reçoivent automatiquement des notifications fournissant des informations adaptées au niveau de développement de leur enfant.

Financement : l'utilisation de l'application est gratuite et sans publicité. L'application est financée par les titulaires de licence (en général, des communes et des organisations professionnelles) qui invitent les parents à participer à des manifestations et des offres locales via l'application.

Résultats : l'application parentu a été évaluée de 2019 à 2021 par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Les parents et les professionnel·le·s trouvent l'application particulièrement utile. parentu parvient à atteindre des groupes cibles difficilement accessibles et à favoriser chez eux une interaction avec les contenus de l'application.

Pour plus d'informations : consulter le site Internet et demander des informations gratuites ici. Il suffit de scanner le code QR pour accéder à l'application.

© parentu

Young Carers Get together

© Young Carers Get together

Les jeunes qui assument des responsabilités familiales sont souvent soumis à un stress très important. Ils ont besoin de soutien et d'échanges. En termes d'autonomisation, il leur manque un espace et des possibilités pour réfléchir à leur propre situation, seuls ou avec d'autres jeunes qui se trouvent dans une situation similaire, et pour défendre leurs intérêts auprès d'un public plus large. Le projet « *Young Carers Get-together* » a donc deux objectifs : développer un réseau en ligne avec une liste de services de soutien pour et avec les « *Young Carers* » (jeunes aidant·e·s) et les professionnel·le·s et organiser des « *Get-together* », des rencontres d'échange facilement accessibles et accompagnées par des professionnel·le·s pour les jeunes aidant·e·s dans toute la Suisse. Le groupe cible est constitué de jeunes aidant·e·s âgés d'environ 15 à 25 ans, ainsi que d'adultes qui ont été des jeunes aidant·e·s (*former young carers*).

Le projet doit relever des défis de taille, notamment celui d'établir et de maintenir le contact avec les personnes intéressées, ainsi que faire face aux acceptations et refus de dernière minute. De plus, les personnes intéressées ont bien souvent des moyens financiers limités et disposent de peu de temps. Par ailleurs, dans l'ensemble, la population est très peu sensibilisée à cette question.

Il s'agit d'un projet mis en place dans toute la Suisse. Les réunions en ligne sont également ouvertes aux jeunes aidant·e·s en Autriche et en Allemagne. Les Get-together ont été distingués par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) comme modèle de bonnes pratiques pour les proches aidant·e·s.

Acteurs impliqués : Careum Hochschule Gesundheit en collaboration avec des organisations partenaires régionales.

Financement : la fondation Beisheim Stiftung, Promotion Santé Suisse, la Fondation Ernst Göhner, le Pour-cent culturel Migros et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

Résultats et expériences : les facteurs de réussite suivants ont été identifiés : suffisamment de temps et de personnel qualifié pour atteindre le groupe cible, flexibilité (espace et temps) pour planifier les rencontres, budget pour rembourser les frais, garantie d'un cadre confidentiel.

Pour plus d'informations : le site Internet de la Hochschule (université) donne une présentation du projet. Cette brochure contient les principales informations.

Lieux de rencontre de quartier à Bâle

Bâle regorge de beaux endroits, possède une culture urbaine riche et compte une population aux intérêts variés et 15 lieux de rencontre de quartier qui contribuent à la qualité de vie, permettent de créer des contacts et incitent à la nouveauté. Les lieux de rencontre de quartier sont des points de rencontre pour toutes les générations, les familles, les célibataires, les résident·e·s de longue date et les nouveaux·lles arrivant·e·s ainsi que les personnes de langue étrangère. Les activités organisées sont spécifiques au quartier et tiennent compte des besoins des personnes qui y vivent et souhaitent participer activement à la vie de quartier.

Ces lieux de rencontre proposent une offre diversifiée pour tous les groupes d'âge : conseils et soutien au quotidien, lieux de rencontre ouverts aux seniors, aux parents et aux enfants, aux personnes de langue étrangère, etc., repas de midi et autres offres culinaires, tables rondes, après-midi de bricolage, soirées de jeux, manifestations musicales et de danse, projections de films, lectures et expositions, semaines culturelles à thème, actualités sur l'administration et la politique, forums de quartier, ateliers et bien d'autres initiatives encore qui favorisent la mise en réseau au sein du quartier. En outre, il est possible de louer les salles pour des fêtes de famille ou des événements privés. Ceux qui souhaitent s'engager bénévolement peuvent participer à de nombreuses activités ou proposer leurs propres idées et projets.

Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt
Kantons- und Stadtentwicklung
▷ Fachstelle Stadtteilentwicklung
▶ **Kontaktstelle für Quartierarbeit**

Quartier-treffpunkte
qtp-basel.ch

Financement : les 15 lieux de rencontre de quartier cofinancés par le canton sont organisés en associations indépendantes. La *Verband Quartiertreffpunkte Basel* (Association des lieux de rencontre de quartier de Bâle) constitue l'organisation faîtière pour les lieux de rencontre de quartier et les soutient au niveau supérieur. Le projet « Lieux de rencontre de quartier Bâle-Ville » pour l'ensemble de la ville (dont une brochure peut être téléchargée ici) constitue la base du soutien financier du canton de Bâle-Ville.

Pour plus d'informations, consulter les sites Internet des lieux de rencontre de quartier et travail de quartier à Bâle.

Infobus Mobil bi dir

L'infobus « mobil bi dir » est un projet de Pro Senectute des deux Bâle. L'objectif est de fournir une aide facilement accessible dans le quotidien des personnes qui ne sont plus très mobiles. Le bus se rend dans des villages du canton de Bâle-Campagne et dans des quartiers de la ville de Bâle et propose une offre unique facilement accessible en Suisse dans le cadre d'un travail de proximité avec les personnes âgées. Le groupe cible est constitué des personnes âgées de plus 60 ans ainsi que de leurs proches. Ces personnes peuvent obtenir des conseils sur différents sujets les concernant. Il s'agit par exemple de cours sur l'alimentation et l'activité physique, le logement, d'informations sur le *mandat pour cause d'inaptitude* et les directives anticipées du patient ou de questions relatives à l'héritage. Un « café numérique mobile » est également prévu pour expliquer aux personnes âgées comment utiliser un smartphone ou une tablette.

Le bus est pris en charge par des chauffeur·euse·s bénévoles ainsi que par des assistant·e·s sociaux·les de Pro Senectute des deux Bâle.

Financement : jusqu'à présent, le projet a été financé principalement par des dons et par des contrats de prestations avec certaines communes.

Résultats et expériences : une phase pilote à l'automne 2021 a montré que ce projet a été plébiscité par la population et que la présence de l'organisation peut être étendue sur le territoire. Les défis pour les prochaines interventions sont les suivants : atteindre le groupe cible dans les communes isolées ne disposant pas de zone de rencontre et conclure d'autres contrats de prestations avec les communes.

Pour plus d'informations : consulter le site Internet de Pro Senectute.

© Infobus Mobil bi dir

PROJETS ET INITIATIVES DANS LE BADE-WURTEMBERG ET LA RHÉNANIE-PALATINAT

« *Wir haben einen plAn* » (Nous avons un plAn)

Pour aborder la question de la prévention, la Conférence communale sur la santé de la ville de Fribourg et du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald a répondu à un appel à projets du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration. L'idée du projet est née du groupe de travail Pauvreté et Santé et de la chaîne de prévention du Landratsamt.

LANDRATSAMT BREISGAU-HOCHSCHWARZWALD

Ce projet vise à améliorer durablement l'accès des citoyen·ne·s aux offres en matière de prévention et de promotion de la santé. En effet, ce sont souvent les groupes de personnes socialement défavorisées qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour profiter des offres existantes utiles à un cadre favorable à la santé. Il ne s'agit pas seulement de difficultés financières, mais aussi d'autres obstacles à surmonter, tels que la barrière de la langue, des déplacements difficiles ou des procédures d'inscription fastidieuses aux dispositifs existants.

Dans un premier temps et dans le cadre d'un projet pilote, il s'agit de présenter de manière transparente l'éventail des offres et des soutiens et de faciliter leur accès dans le quartier Landwasser de Fribourg et dans la commune d'Umkirch. Dans cette perspective, les besoins et les critères pour faciliter l'accès ont été déterminés de manière participative, entre autres lors de tables rondes avec les enfants et de réunions avec les citoyen·ne·s sur place. En outre, les prestataires proposant des activités doivent être sensibilisés aux critères de facilité d'accès et au rapport entre pauvreté et santé.

Acteurs impliqués : le Landratsamt de Brisgau-Haute-Forêt-Noire et plusieurs acteurs importants de la chaîne de prévention du Landratsamt de Brisgau-Haute-Forêt-Noire, la conférence communale sur la santé, la ville de Fribourg, le Jobcenter Brisgau-Haute-Forêt-Noire.

Financement : projet soutenu par le *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration* (ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration) avec des fonds du Land de Bade-Wurtemberg.

Résultats : l'actuelle « base de données plAn » sur les offres utiles à un cadre favorable à la promotion de la santé et à la prévention de la région sera entièrement revue et augmentée. À l'avenir, les offres seront plus proches des citoyen·ne·s et plus facilement accessibles.

Soutenu par le *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration*
(ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration)
grâce à des fonds votés par le Landtag du Bade-Wurtemberg.

Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR SOZIALES, GESUNDHEIT UND INTEGRATION

Le *StadtRaumMonitor* – Mon environnement est-il agréable à vivre ?

Avec le projet *StadtRaumMonitor*, les communes disposent d'un instrument qui implique activement les citoyen·ne·s afin d'identifier et de mettre en évidence les points forts et les points faibles, par exemple dans les communes, les quartiers ou le voisinage. Grâce à un système de points, la population qui participe au projet évalue les domaines de son environnement intéressants en termes de santé, par exemple l'habitat et le voisinage, les transports, le travail et l'économie ou la participation et les possibilités d'intervenir. Le *StadtRaumMonitor* prend en compte aussi bien l'organisation spatiale que les aspects sociaux et souligne les points forts d'un lieu et les domaines dans lesquels il existe un potentiel de développement. Les communes obtiennent ainsi des informations importantes qu'elles peuvent intégrer dans leurs processus de planification du développement urbain et communal.

Le *StadtRaumMonitor* peut être utilisé par tous ceux qui souhaitent participer au développement urbain et communal en prenant en compte la santé, par exemple les communes, les services volontaires et les organisations à but non lucratif ou les citoyen·ne·s. Le *StadtRaumMonitor* permet à différents acteurs de collaborer de manière productive selon des normes harmonisées, même si cet instrument est utilisé par chacun dans des circonstances différentes et avec des objectifs différents.

Acteurs impliqués :

- *Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung* (Centre fédéral pour l'éducation à la santé)
- *Landeszentrum Gesundheit Nordrhein-Westfalen* (Centre régional de santé de Rhénanie-du-Nord–Westphalie)
- *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration Baden-Württemberg* (Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Bade-Wurtemberg)

Résultats et expériences : le *StadtRaumMonitor* peut être utilisé sous différentes formes, par exemple dans le cadre de groupes de réflexion ou de groupes de discussion dans lesquels les collaborateurs de la commune dialoguent avec la population, par le biais d'enquêtes écrites ou d'outils en ligne.

Il est particulièrement performant pour soutenir davantage les acteurs communaux dans leur coopération intersectorielle. Les processus de planification et de participation sont systématiquement structurés par l'utilisation du S*tadtRaumMonitor.*

Les résultats des procédures de participation au *StadtRaumMonitor* permettent de déterminer des mesures visant à améliorer la qualité de vie et l'interaction sociale ainsi que l'attractivité d'un cadre de vie. Cet instrument offre ainsi aux villes et aux communes un soutien systématique et axé sur les ressources en vue de déterminer les actions à entreprendre et de mettre en œuvre des processus de développement urbain et communal.

Pour plus d'informations : consulter le site Internet de *StadtRaumMonitor* ici.

« Bewegte Apotheke » (Pharmacie en mouvement) dans l'arrondissement de Karlsruhe

Dans la ville de Karlsruhe, le projet a débuté en 2016 dans 4 quartiers. Dans l'arrondissement de Karlsruhe, le groupe de travail « Vieillir en bonne santé » de la conférence communale sur la santé a lancé le projet. Il a d'abord démarré en 2018 sur trois sites, mais entre-temps, huit communes/villes avec 16 pharmacies de l'arrondissement y participent.

Ce projet, encadré par des professionnel·le·s, permet aux personnes âgées de se retrouver une fois par semaine pour une promenade, suivie d'exercices d'équilibre, de coordination, de renforcement musculaire ou d'entraînement de mémoire. Il s'adresse aux personnes âgées qui n'ont pas ou peu accès à une activité physique régulière, aussi bien aux personnes qui se déplacent avec des aides à la marche (cannes/déambulateurs) qu'à celles qui n'en ont pas, et aux personnes présentant des capacités mentales réduites.

En général, le point de départ et l'arrivée de la promenade se font à la pharmacie. Le pharmacien joue le rôle de personne de confiance et peut promouvoir le projet. Idéalement, il y a deux professionnel·le·s par événement dans le cadre de ce projet, notamment pour assurer un roulement. La participation est gratuite, sans inscription et ne requiert pas de tenue vestimentaire particulière. L'objectif est de promouvoir l'activité physique des personnes âgées à travers une offre de proximité facile d'accès, de les sensibiliser à l'activité physique et de les initier à une activité physique régulière et adaptée à la vie quotidienne, de prévenir les risques de chute, de promouvoir la santé sociale, de lutter contre la solitude, ainsi que d'utiliser les pharmacies comme « moyen d'accès » au groupe cible.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette initiative, il faut trouver des pharmacies intéressées, des partenaires, tels que des associations, et des parcours de promenade appropriés. Il s'est avéré qu'il n'est pas toujours facile de trouver des professionnel·le·s dans les communes/villes. Lorsqu'il n'est pas possible d'en recruter dans le club sportif, une annonce peut être publiée dans le journal officiel/le bulletin d'information de la commune ou de la ville. Il peut également être utile de proposer une formation aux personnes intéressées qui manquent d'expérience dans l'animation d'activités physiques et/ou de groupes avec des personnes âgées.

De plus, le financement représente un défi pour la mise en œuvre du projet. Les groupes de participant·e·s plus importants requièrent deux professionnel·le·s, ce qui implique des coûts plus élevés. Même si le financement n'est assuré que chaque année, la participation doit rester gratuite.

Il est également possible qu'à l'avenir, le projet soit mis en œuvre avec d'autres partenaires que les pharmacies, comme par exemple des organisations d'aide à domicile, des paroisses, des centres pour personnes âgées. Dans ce cas, il conviendrait de choisir un autre nom, par exemple « Rencontre-promenade ».

Acteurs impliqués :

- *Landkreis* (arrondissement) : bureau de la conférence communale sur la santé pour l'arrondissement de Karlsruhe (organisation)
- *Landkreis* (arrondissement) : communes et villes, ainsi que pharmacies et clubs sportifs locaux
- Ville de Karlsruhe
- Ville de Karlsruhe : pharmacies et clubs sportifs de quartiers organisés dans le cadre de l'initiative sport-santé (http://www.gesundheitssport-karlsruhe.de)
- Ville et *Landkreis* (arrondissement) : AOK (Caisse d'assurance maladie) du Rhin supérieur moyen

Financement :

- AOK Rhin supérieur moyen (ville et *Landkreis* / arrondissement) et caisse d'assurance prévoyance obligatoire (*Landkreis* / arrondissement) pour rémunérer les professionnel·le·s
- Ville de Karlsruhe pour la sensibilisation du public

- Résultats et expériences : en 2019, le projet a été évalué par une étudiante en master de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT) dans trois sites du Landkreis de Karlsruhe. Il ressort, entre autres, de cette étude que le projet a largement atteint ses objectifs et qu'il a favorisé l'activité physique des personnes âgées et renforcé les liens sociaux. Il s'est avéré que la facilité d'accès est un facteur de réussite essentiel du projet. Le projet « Pharmacie en mouvement » doit donc être proposé gratuitement aux citoyen·ne·s sans nécessiter d'inscription. Il doit avoir lieu une fois par semaine, indépendamment des conditions météorologiques, car la régularité est un facteur important. Afin que les personnes en bonne santé physique et celles qui sont limitées physiquement et/ou mentalement (par exemple qui se déplacent avec des aides à la marche ou présentant un début de démence) puissent participer de la même manière au projet. Une grande importance est accordée à une organisation flexible de la promenade et des exercices qui suivent

© Bewegte Apotheke

Pour plus d'informations : consulter le site Internet de la conférence sur la santé pour l'arrondissement de Karlsruhe : https://gesundheitskonferenz.landkreis-karlsruhe.de/

Un aperçu d'autres offres d'activité physique en plein air pour les personnes âgées est disponible dans l'Atlas de la santé du Bade-Wurtemberg.

« *Aktivierende Hausbesuche* » (Visites dynamiques à domicile)

Les visites dynamiques à domicile relèvent d'une initiative destinée à prévenir les risques de chute des personnes âgées qui ne sont plus en mesure de sortir de chez elles de manière autonome. Sur demande, des professionnel·le·s qualifiés de la Croix-Rouge allemande leur rendent visite une fois par semaine pendant une heure. La visite est divisée en 30 minutes d'exercices dirigés (maintien de la force musculaire, maintien de la mobilité, exercices de coordination, exercices de prévention des chutes, entraînement des réflexes, etc.) et 30 minutes de conversation. Cette initiative permet d'aider les personnes âgées qui souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles de manière autonome.

En raison de la pandémie, les visites dynamiques à domicile n'ont pas pu être réalisées et d'autres formations n'ont pas pu être dispensées non plus. En effet, tant le personnel que les visiteur·euse·s et les personnes visitées font partie des groupes particulièrement exposés.

Où l'initiative est-elle mise en œuvre ? *Landkreis* / Arrondissement de Lörrach

Acteurs impliqués :

- Conférence communale sur la santé de Lörrach (coordination, centre social de Kandern (principal promoteur)
- Belchen-Institut (partenaire)

Financement : les frais de lancement ont été pris en charge par le centre social et la *Kommunale Gesundheitskonferenz* (conférence communale sur la santé). Un financement de départ a été pris en charge par la KGK.

Résultats et expériences : le iPunkt de la Fondation Fritz-Berger pour la ville et l'arrondissement de Lörrach assure un service de visite bénévole. Inspirée par le projet de « Visites dynamiques à domicile » du centre social religieux du Markgräflerland sud à Kandern, une formation pour les bénévoles du service de visite est prévue au printemps 2022. Ensuite, l'aspect « dynamique » sera intégré dans l'offre du service de visite.

Pour plus d'informations : consulter le site Internet de l'arrondissement Lörrach et télécharger le prospectus ici.

© Aktivierende Hausbesuche

gesundaltern@bw

Le projet gesundaltern@bw a pour but d'aider les citoyen·ne·s âgé·e·s dans l'utilisation d'applications numériques santé, le développement d'offres modèles dans les domaines de l'information, de la qualification et de la participation citoyenne. Pour ce faire, différents concepts basés sur les trois domaines du projet seront mis en œuvre :

- Connaissance, application, compétence, sensibilisation grâce à l'information fournie par l'association vhs du Bade-Wurtemberg : formats variés avec des partenaires locaux et interrégionaux, événements en ligne / en présentiel / de formation sur les nouveautés numériques dans le domaine de la santé, journées de la santé et journées professionnelles, par exemple vitrines, ateliers pratiques, séances d'information.
- Formation continue, mise en réseau, surmonter les craintes, sécurité avec les applications numériques grâce à la qualification par centre Nouvelles Technologies du Land : formation d'ambassadeur·rice·s de la santé numérique qui, grâce aux connaissances de base qu'ils ont acquises, sont des interlocuteur·rice·s compétents pour les citoyen·ne·s âgé·e·s sur le thème de la santé numérique. Suivi continu, formation continue et mise en réseau des ambassadeur·rice·s de la santé numérique.
- Besoins et souhaits, risques, opportunités, défis en tant que nouvelles impulsions pour la politique, l'économie et le système de santé grâce à la participation citoyenne par le Centre de formation continue scientifique générale : ateliers de citoyen·ne·s, ateliers thématiques, forums d'organisations de la société civile pour se forger une opinion.

L'un des défis consiste à sensibiliser davantage la société à la numérisation dans le secteur de la santé. Parallèlement, ce défi a mis en évidence et confirmé la nécessité des offres développées dans le cadre du projet gesundaltern@bw. En raison de la pandémie de Covid-19, de nombreux formats prévus ont dû être réalisés en ligne laissant de côté une partie du groupe cible.

Où le projet sera-t-il mis en œuvre ? Les mesures développées dans le cadre du projet seront testées et évaluées dans certaines régions du Bade-Wurtemberg de mars 2020 à juin 2022 et seront étendues à d'autres régions du Land.

Acteurs impliqués : gesundaltern@bw est un projet commun de plusieurs partenaires tels que le Volkshochschulverbund Baden-Württemberg (vhs-Verband BW) –Landesmedienzentrum Baden-Württemberg (LMZ) – Zentrum für Allgemeine Wissenschaftliche Weiterbildung (ZAWiW) de l'Université d'Ulm - Netzwerk für Senior-Internet-Initiativen BW (sii) - Landesseniorenrat Baden-Württemberg e.V. - la fondation Medien Kompetenz Forum Südwest (MKFS) - Verbraucherzentrale Baden-Württemberg - Diakonie Württemberg. L'Institut de gérontologie (IfG) de l'Université de Heidelberg est l'accompagnateur scientifique des domaines abordés ainsi que l'évaluateur. La coordination du projet est assurée par l'Agence de la Communication du Bade-Wurtemberg (LFK).

Financement : le projet est soutenu par le *Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration* (ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration) avec des fonds du Land de Bade-Wurtemberg.

Résultats :

- Information : par le biais de l'association vhs du Bade-Wurtemberg, des événements en ligne et sur place informent sur les thèmes actuels de la santé numérique. En outre, des ateliers pratiques permettent d'acquérir des compétences dans l'utilisation des applications numériques correspondantes.

- Qualification : les personnes âgées sont formées pour devenir des ambassadeur·rice·s de la santé numérique et transmettent leurs connaissances à d'autres citoyen·ne·s. Dans le cadre d'une formation de 10 heures, le module de base aborde des sujets tels que la sécurité des données, l'introduction au concept de santé numérique, ainsi que les bases didactiques et méthodologiques du travail en tant qu'ambassadeur·rice·s de la santé numérique. Six modules principaux sont traités à titre d'exemple sur les thèmes suivants : Appli Santé, télémédecine et téléconsultation, le dossier médical électronique, Vivre à un âge avancé avec un soutien numérique, appli pour travailler la mémoire, rester en forme avec un soutien numérique, la numérisation dans le domaine de la santé d'un point de vue éthique. Tous les ambassadeur·rice·s de la santé sont pris en charge par le LMZ.
- Participation citoyenne : les citoyen·ne·s, les ateliers thématiques et les conférences des parties prenantes en présentiel et en ligne élargissent la participation numérique des personnes âgées. Les citoyen·ne·s formulent des recommandations et des exigences politiques et obtiennent un aperçu de thèmes spécifiques. La numérisation fait l'objet d'une réflexion critique et le développement technique est rendu possible de manière co-créative.

Pour plus d'informations : cliquer ici.

Gefördert wird das Projekt durch das Ministerium für Soziales, Gesundheit und Integration aus Mitteln des Landes Baden-Württemberg

PROJETS ET INITIATIVES EN ALSACE

Concours bien vivre, bien manger en EHPAD

Suite à la crise sanitaire, la Collectivité européenne d'Alsace propose aux EHPAD un projet dynamique autour de la thématique de l'alimentation. Il s'agit d'un concours avec 24 EHPAD participants décliné en deux axes :

- **Bien vivre** avec la mise en place d'actions de prévention à destination des résident·e·s,
- **Bien manger** avec l'organisation d'une formation à destination des cuisinier·ère·s des établissements suivie d'un concours culinaire entre les équipes de cuisine des établissements.

L'objectif est de communiquer positivement autour de la vie en EHPAD, valoriser l'image des métiers d'aide à la personne, mettre en avant des messages de prévention, favoriser et soutenir le développement durable, favoriser l'accès à la culture dans les EHPAD et leur inscription dans leur territoire, promouvoir les actions des EHPAD avec leurs partenaires territoriaux ainsi que de renforcer le réseau des EHPAD et créer une dynamique au sein des établissements au niveau de l'animation pour les résidents.

Concrètement, chaque établissement bénéficie d'un budget pour financer des actions de prévention à destination des résident·e·s. Les EHPAD devront mener une épreuve en préparant et présentant un menu et des actions. La thématique de l'année 2022 est « De la ferme à l'assiette ».

Les EHPAD peuvent également suivre une formation, proposée par l'association Silver Fourchette, dédiée aux équipes de cuisine des établissements en amont du concours.

Où cette action est-elle mise en place ? Le concours est déployé sur tout le territoire alsacien.

Acteurs participants : Collectivité européenne d'Alsace, Association Silver Fourchette, 24 EHPAD (année 2022)

Financement : Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, Collectivité européenne d'Alsace

Résultats : le projet avait été mis en place sur le territoire sud du département du Bas-Rhin en 2020. Ce projet a permis de renforcer les liens entre les résident·e·s et/ou les équipes des EHPAD, de fédérer le personnel, les résident·e·s, les familles et les bénévoles autour d'un projet commun, de développer de nouvelles actions dans les EHPAD, d'augmenter la fréquentation des ateliers proposés par les animateur·rice·s, et de valoriser les EHPAD.

SantéBD et HandiConnect

Les personnes en situation de handicap sont moins bien soignées que les autres. Près de 20 % des personnes en situation de handicap déclarent n'avoir pas pu être soignées d'après les chiffres du baromètre Handifaction.

SantéBD est une boîte à outils pédagogiques pour comprendre et expliquer la santé avec des images et des mots simples. Initialement conçue pour améliorer l'accès à la santé des personnes avec déficience intellectuelle, l'usage montre qu'elle est aussi utile pour les personnes en situation de handicap (cognitif, psychique, sensoriel, moteur, polyhandicap, autisme, aphasie...), les enfants, les personnes âgées, non francophones. SantéBD facilite ainsi la préparation des rendez-vous médicaux, l'acceptation des soins, la compréhension des messages de prévention et le dialogue entre le·la patient·e, l'aidant·e et le·la soignant·e. À noter que certaines bandes dessinées ont été traduites en différentes langues dont l'allemand.

HandiConnect.fr est un site ressource pour aider les professionnel·le·s de santé dans leur pratique quotidienne auprès des patient·e·s en situation de handicap. On y trouve des fiches conseils, un annuaire des formations existantes en France et la possibilité de poser des questions face à une situation de soin spécifique au handicap.

Acteurs participants : ces deux projets sont développés par l'association CoActis Santé, engagée depuis 2010 en faveur de l'accès aux soins pour tous, et co-construit avec une centaine d'acteurs de la santé et du handicap.

Financement : Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS-Grand Est), CNSA, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, Santé Publique France, Institut National du Cancer

Expériences et résultats : L'étude d'évaluation d'impact de SantéBD réalisée par l'agence KIMSO en 2016 a montré que :

- 98% des répondant·e·s estiment que SantéBD permet à la personne accompagnée d'être préparée pour la consultation
- 76% des répondant·e·s estiment que SantéBD permet à la personne accompagnée d'accepter plus facilement les soins pendant la consultation ou l'examen médical
- 81% des répondant·e·s estiment que SantéBD favorise la communication entre le professionnel·le de santé et la personne en situation de handicap

©CoActis Santé - SantéBD - www.santebd.org

Une nouvelle évaluation d'impact est lancée en 2022, ainsi qu'une évaluation pour HandiConnect.fr.

Sport santé – Boost ta forme

La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique volontariste dans le domaine du sport au travers de divers dispositifs de soutien visant à faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous, permettant de contribuer à la lutte contre la sédentarité et l'obésité et les maladies qui y sont inhérentes. Dans ce cadre, une action spécifique à destination des collégien·ne·s a été expérimentée en 2020 au collège de Marckolsheim et va être étendue à 7 collèges alsaciens en 2022 (1 par territoire de la CeA). Ainsi, à travers la mise en œuvre de journées dédiées permettant de mieux connaitre le niveau de santé et la forme des collégien·ne·s, elle concrétise une action identifiée dans le domaine du sport-santé en lien avec les comités départementaux d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auprès d'un de ces publics cibles.

Le projet « Boost ta forme » vise à sensibiliser les élèves au développement complet de leurs qualités physiques et à l'importance de leur mode de vie (nutrition, sommeil…). Après un travail partenarial indispensable de sensibilisation et de présentation auprès des acteurs de la communauté éducative des collèges concernés, le projet repose sur deux volets complémentaires :

© Sport santé - Boos ta forme

- La réalisation des neufs tests du Diagnoform, outil d'évaluation permettant via des ateliers dédiés de mesurer la forme et de tester les qualités fondamentales de la condition physique de chaque élève : la force, la souplesse, l'endurance, la vitesse et la coordination

L'ensemble des résultats d'une même cohorte d'élèves peuvent être comparés par rapport aux moyennes nationales d'autres participant·e·s du même âge et du même sexe qui sont compilées au sein d'un observatoire de la forme

- L'utilisation de l'outil Diagnolife qui, via un questionnaire interactif établi en lien avec des scientifiques évoque des thématiques telles que le sommeil, l'activité physique, l'alimentation ou le niveau de santé. Les résultats obtenus par le biais de ce questionnaire permettent de mettre en exergue d'éventuels points de vigilance

Acteurs participants :

- Collectivité européenne d'Alsace
- Comités départementaux d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (chargés de la réalisation)
- Acteurs de la communauté éducative des collèges concernés (chargés de la réalisation)

Financement : ce projet est très fortement soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace via une subvention dédiée.

Expériences et résultats : la mise en œuvre de l'action par les comités départementaux permet de dresser un état des lieux objectif de la forme des élèves du collège participant et d'identifier de manière précise les points forts et les axes de progrès. Ainsi, à l'issue de l'action, des propositions sont formulées sur les thématiques de l'activité physique, de l'alimentation et du bien-être. Celles-ci visent à aiguiller les différents acteurs éducatifs pour mettre en œuvre des actions concrètes sur les axes de progrès identifiés.

Via la mobilisation de 4 personnes du comité et la présence d'une vingtaine de bénévoles en plus des membres de l'équipe enseignante, l'opération pilote menée en 2020 a concerné 227 élèves du collège.

Cette première expérimentation a connu un succès important et a rempli les objectifs initiaux fixés mais sa continuité a été mise à mal du fait de la crise sanitaire. Le développement de cette démarche à l'échelle de l'Alsace remporte un succès important au sein des collèges qui bénéficieront de la mise en œuvre de l'action en 2022.

Aidants, votre santé parlons-en

L'initiative « Aidants, votre santé parlons-en » consiste dans l'organisation d'un cycle de trois ateliers abordant la santé physique, psychologique et sociale. L'objectif est de mettre en place un temps fort de sensibilisation à destination du grand public.

En 2021, l'initiative s'est déroulée de manière suivante :

- Un temps-fort visant à sensibiliser le grand public sur la thématique de la santé et de l'impact de la relation d'aide sur la santé des proches aidant·e·s. La ville de Haguenau a par exemple opté pour le format « diffusion vidéo de saynètes de théâtre et débat »
- 4 ateliers centrés sur les dimensions physiques, psychologiques et sociales des aidants. Ils sont dédiés aux aidant·e·s, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée
    - o Aidant·e et en forme
    - o Aidant·e et serein·e
    - o Aidant·e mais pas seulement

En 2020, l'action a dû être adaptée en distanciel en raison de la crise sanitaire. Ainsi, le temps-fort et les ateliers ont été organisés en ligne :

- Théâtre-débat en ligne « Aidant·e·s et aidé·e·s : le bien-être en jeu »
- 6 ateliers en ligne :
    - o Aidant·e et serein·e : Prendre soin de soi pour mieux prendre soin de l'autre
    - o Aidant·e et en forme : Trucs & astuces pour intégrer l'activité physique dans son quotidien
    - o Aidant·e mais pas seulement : Stress et sommeil, savoir se relaxer

Acteurs participants : Collectivité européenne d'Alsace

Communes : Strasbourg, Haguenau

Financement : le projet a été soutenu une première fois en 2020 par la Conférence des Financeurs (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA). En 2021, la Conférence soutient le déploiement de l'action sur la ville de Haguenau. L'Assurance retraite (CARSAT) participe également au financement.

Résultats : un premier bilan intermédiaire sera rendu en avril 2022.

Plus d'information dans ce flyer.

© Aidants, votre santé parlons-en

Programme de prévention buccodentaire M'T Dents de la CPAM Bas-Rhin

Dans le cadre du programme M'T Dents, l'Assurance Maladie offre, tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste aux enfants dès l'âge de 3 ans et aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans.

Concrètement, un mois avant la date anniversaire de l'enfant pour ses 3, 6, 9, 12 et 15 ans ou du jeune adulte pour ses 18, 21, 24 ans, une invitation de l'Assurance Maladie comprenant un formulaire de prise en charge, est envoyée par courrier. Cette invitation est valable un an et est disponible sur ameli.fr. Une relance est également envoyée 3 mois après aux enfants de 3 à 15 ans.

L'objectif est de cibler les âges les plus exposés au risque carieux en favorisant un contact précoce avec le chirurgien-dentiste et la prise d'habitude de consultations régulières, de réduire l'indice carieux des enfants ainsi que de réduire les ISS concernant le recours au chirurgien-dentiste.

Des actions de sensibilisation dans les classes de CP de zones défavorisées sont également menées par des partenaires de l'Assurance Maladie dans le cadre d'un appel à projets annuel. Selon le contexte local, des dépistages, au sein même des écoles, sont réalisés en complément par un chirurgien-dentiste avec un suivi personnalisé de la réalisation des soins consécutifs si nécessaires.

Financement : l'examen bucco-dentaire et des soins de suite éventuels sont pris en charge dans le cadre de l'accord conventionnel de l'Assurance maladie avec les professions des Chirurgiens-Dentistes et Stomatologistes. Les actions de sensibilisation sont financées sur le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information à la santé (FNPEIS).

Résultats : le taux de recours aux chirurgiens-dentistes a été multiplié par 4 de 2007 à 2019. On constate également une diminution du nombre de caries par enfant à l'âge de 9 ans et 12 ans.

Plus d'informations sur le site ameli de la Caisse primaire d'assurance maladie.

Contact et +

Le projet « Contact et + », mis en œuvre par l'association APALIB, vise à former les seniors isolés à domicile à l'utilisation de l'outil numérique et plus particulièrement de la tablette tactile et ainsi de lutter contre l'isolement social des personnes âgées, de lutter contre la fracture numérique et de construire des compétences à travers des programmes de formation.

Dans notre société, de plus en plus de services sont numérisés ce qui accentue d'autant plus la situation d'isolement de nos aînés. D'après une étude menée par les Petits Frère des Pauvres et par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en 2018, on estime que près de 27% des personnes âgées de plus de 60 ans n'utilisent pas internet. Le projet répond alors à un triple besoin :

- Le besoin d'acquérir des savoirs numériques pour un public senior souffrant d'illectronisme
- Le besoin de favoriser le lien social et de rompre l'isolement du public senior grâce à l'outil numérique
- Le besoin de proposer un service à un public en constante augmentation au moins jusqu'en 2050

Différentes formations seront proposées telles que l'utilisation générale de la tablette tactile, les applications d'informations, de loisirs (presse, jeux de mémoire, cartes, etc.) et de communication (types Skype, Zoom, etc.) ainsi que la personnalisation et l'appropriation de l'outil numérique.

Ces formations ont pour ambition de faciliter les démarches de soins des bénéficiaires : télémédecine, suivi des dossiers médicaux, prises de rendez-vous avec des spécialistes, etc.

Les formations sont gratuites, assurées par des bénévoles, avec un·e bénévole pour un·e bénéficiaire (binômes fixes) et se réalisent à domicile (permet de palier les problématiques de mobilité). Ainsi, la fréquence des session est définie librement entre les protagonistes en fonction de leurs emplois du temps pour une durée maximale de six mois.

© Contact et +

La pandémie de la Covid-19 constitue un frein dans le cadre du projet : les participant·e·s ne souhaitent pas/ne souhaitent plus être formé·e·s à domicile.

Communes : en 2021 le projet expérimental été ouvert à l'ensemble du département (Haut-Rhin), il sera axé sur les communes de Mulhouse et Colmar en 2022.

Acteurs participants :

- Association APALIB et bénévoles
- Partenaires opérationnels (pour l'aide à la détection des personnes âgées en situation d'isolement/fracture numérique) : les CCAS du Haut-Rhin et le Pôle gérontologique CD68

Financement : le projet est soutenu financièrement par la Fondation Alliance, AG2R La Mondial ou encore la CARSAT.

Expériences / résultats juin à décembre 2021 :

- 8 bénéficiaires inscrit·e·s. Plusieurs candidat·e·s se sont désisté·e·s par peur du virus Covid-19 ou de la perte d'un·e proche/de leur conjoint·e
- 114 interventions des bénévoles ce qui représente 135 heures d'intervention au total
- La tablette proposée : ARCHOS T101 4G plaît beaucoup : légère, solide, écran suffisamment grand et bonne prise en main
- Les bénéficiaires choisissent ce qu'ils souhaitent apprendre en fonction de leurs besoins (communiquer avec ses proches, lutter contre l'ennui, devenir autonome sur internet, etc.)

Perspectives 2022 : le projet seras mis en œuvre dans de nouvelles communes et proposera d'autres outils de mesures scientifiques, un guide de travail et des fiches outils.

Prescri'mouv

Lancé en 2018 sous l'impulsion de l'ARS Grand Est et de ses partenaires - la délégation régionale académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), la Région Grand Est, l'Assurance Maladie et le Régime Local d'Assurance Maladie). Prescri'mouv a fêté ses 4 ans en octobre dernier. Ce dispositif régional vise à faciliter la pratique d'activité physique adaptée sur prescription médicale. Il permet aux médecins traitants d'orienter certains de leurs patients vers un accompagnement et une offre de qualité.

Depuis le 1er octobre 2022, il s'adresse à l'ensemble des patients atteints d'une pathologie de la liste Affection de Longue Durée (ALD 30), souffrant d'un Trouble Musculo-Squelettique (TMS), de troubles persistants suite à une infection au Covid et/ou en situation d'obésité.

Son déploiement dans les territoires est assuré par 8 réseaux de professionnels de l'activité physique, labellisés « Maison Sport Santé » et financé majoritairement par l'ARS Grand Est, représentant un investissement de près d'1 million d'Euros en 2022.

Aujourd'hui1[1] Prescri'mouv c'est :

- **160 professionnels de l'activité physique adaptée impliqués et 1 176 créneaux de pratique labellisés :** la garantie d'une offre variée, répondant aux besoins de chaque patient et réalisée au plus proche du domicile.
- **Près de 10 000 patients accompagnés** dans le cadre de leur reprise d'activité physique
- **Des résultats encourageants :** Parmi les patients ayant terminé leur accompagnement, **80 %** déclarent avoir **atteint leurs objectifs** et **68%** ont réussi à **pérenniser leur pratique à 1 an**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du dispositif ou appelez le numéro de téléphone unique mis à votre disposition :

PRESCRI' m@uv
Bouger plus pour vivre mieux !

EN SAVOIR PLUS N° UNIQUE EN GRAND EST 03 52 62 64 37
> prescrimouv-grandest.fr

1 Données datant du 30 juin 2022

REGISTRES THÉMATIQUES DES INITIATIVES ET DES PROJETS

Conditions-cadres

Projets/Initiatives

Cibles thématiques

Prévention large de santé :

- **Conditions-cadres :**
  - Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (10)
  - RADIX Fondation suisse pour la santé (11)
  - Promotion Santé Suisse (12)
  - Organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention (18)
  - Stratégie et lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg (19)
  - Conférences communales sur la santé dans le Bade-Wurtemberg (19)
  - Stratégie « Quartier 2030 – Construire ensemble » (20)
  - Réseau des Villes-Santé (22), Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (23)
  - Le Plan Priorité Prévention (25), Projet Régional de Santé (26), Contrats locaux de santé (26)
- **Projets/Initiatives**
  - Nous avons un plAn (39), Aidants, votre santé parlons-en (49)

Mise en réseau et échange d'informations :

- **Conditions-cadres :**
  - Prevention.ch (9)
  - Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (10)
  - Label « commune en santé » (11)
  - RADIX Fondation suisse pour la santé (11)
  - Promotion Santé Suisse (12)
  - Organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention (18)
  - Réseau des Villes-Santé (22)
  - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (26)
  - Projet Territorial en Santé Mentale (29), Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (30)
- **Projets/Initiatives**
  - Primokiz (34)
  - Parentu – L'application pour des parents informés (35)
  - Nous avons un plAn (39)
  - gesundaltern@bw (43)
  - SantéBD et HandiConnect (47)

Plus d'égalité des chances :

- **Conditions-cadres :**
  - RADIX Fondation suisse pour la santé (11)
  - Centres de coordination pour l'égalité des chances en matière de santé (KGC) (14)
  - GKV-Bündnis für Gesundheit (14)
  - Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté (23)
  - Le chantier des 1000 premiers jours (24)
  - Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance (31)
  - Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance (32)

Groupes vulnérables :

- **Conditions-cadres :**
  - Bundesstiftung Frühe Hilfen (Fondation fédérale Assistance précoce) et centres de coordination des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat (17)
  - Le chantier des 1 000 premiers jours (24)
  - Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (27)
  - Chartes « Collectivités actives du PNNS » (30)
  - Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance (32)
- **Projets/Initiatives**
  - Parentu – L'application pour des parents informés (35)
  - « Bewegte Apotheke » (Pharmacie en mouvement) dans l'arrondissement de Karlsruhe (41)
  - « Aktivierende Hausbesuche » (Visites dynamiques à domicile) (42)
  - gesundaltern@bw (43)
  - Concours bien vivre, bien manger en EHPAD (46)
  - SantéBD et HandiConnect (47)
  - Programme de prévention buccodentaire M'T Dents de la CPAM Bas-Rhin (49)
  - Contact et + (50)

Sujets précis

Addictions :

- **Conditions-cadres :**
  - Prevention.ch (9)

Troubles mentaux :

- **Conditions-cadres :**
  - Prevention.ch (9)
  - Projet Territorial en Santé Mentale (29)

Sport :

- **Conditions-cadres :**
  - Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 (23)
- **Projets/Initiatives**
  - Sport santé – Boost ta forme (46)

Alimentation :

- **Projets/Initiatives**
  - Concours bien vivre, bien manger en EHPAD (46)

Coopération dans les quartiers :

- **Conditions-cadres :**
  - Stratégie « Quartier 2030 – Construire ensemble » (20)
- **Projets/Initiatives**
  - Lieux de rencontre de quartier à Bâle (37), StadtRaumMonitor (40)

Soutien aux enfants et aux familles :

- **Conditions-cadres :**
  - Bundesstiftung Frühe Hilfen (Fondation fédérale Assistance précoce) et centres de coordination des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat (17)
  - Le chantier des 1 000 premiers jours (24)
  - Étude et stratégie de communication sur les inégalités sociales de santé dès l'enfance (31)
- **Projets/Initiatives**
  - Parentu – L'application pour des parents informés (35), Programme de prévention buccodentaire M'T Dents de la CPAM Bas-Rhin (49)

Soutien aux seniors :

- **Conditions-cadres :**
  - Les Schémas Autonomie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (27)
- **Projets/Initiatives**

- Infobus Mobil bi dir (37)
- « Bewegte Apotheke » (Pharmacie en mouvement) dans l'arrondissement de Karlsruhe (41)
- « Aktivierende Hausbesuche » (Visites dynamiques à domicile) (42)
- gesundaltern@bw (43)
- Concours bien vivre, bien manger en EHPAD (46)

Sujets transversaux :

- **Conditions-cadres :**
  - Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (10)
  - Label « commune en santé » (11)
  - RADIX Fondation suisse pour la santé (11)
  - Promotion Santé Suisse (12)
  - Organismes de prévention du Land et initiatives en Rhénanie-Palatinat pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention (18)
  - Stratégie et lignes directrices en matière de santé du Bade-Wurtemberg (19)
  - Conférences communales sur la santé dans le Bade-Wurtemberg (19)
  - Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (24)
  - Le Plan Priorité Prévention (25)
  - Projet Régional de Santé (26)
  - Contrats locaux de santé (26)
  - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (26)
- **Projets/Initiatives**
  - Lieux de rencontre de quartier à Bâle (37)
  - Nous avons un plAn (39)
  - Aidants, votre santé parlons-en (49)

Comment améliorer l'offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ? C'est l'objet du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » porté par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinancé par 29 partenaires institutionnels français, allemands et suisses. Concrètement, le projet vise à développer les potentiels de coopération, accompagner les projets en cours, réduire les obstacles liés aux frontières et développer la connaissance mutuelle des systèmes de santé. Par ailleurs, il s'agit également d'élaborer un plan d'action trinational pour structurer la coopération sanitaire dans le Rhin supérieur et définir le rôle futur de TRISAN, centre de compétences trinational pour la coopération en santé actuellement rattaché à l'Euro-Institut. Le projet bénéficie d'un cofinancement européen dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur (Fonds européen de développement régional), de la Confédération suisse (Nouvelle politique régionale) ainsi que des partenaires cofinanceurs du projet ci-dessous.

Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)